



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la 27^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 22-25 juin 2004

Point 1 de l'ordre du jour: Remarques liminaires

1. La Présidente, Mme Neal (Royaume Uni), ouvre la réunion qui coïncide avec le 25^{ème} anniversaire de la Convention, un moment permettant de réfléchir sur le passé et de se préparer à de nouveaux défis. Ayant lieu à mi-chemin d'une période triennale, avec la 8^{ème} Conférence des Parties prévue pour la fin 2005, c'est aussi l'occasion d'examiner soigneusement l'utilisation des fonds budgétaires. Elle remercie le Gouvernement allemand d'avoir mis à la disposition de la réunion des installations et services d'interprétation excellents, et le Secrétariat d'avoir produit et diffusé les documents. Elle souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. M. Schwenzfeier (chef de division, Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, représentant le Gouvernement hôte) souhaite la bienvenue aux participants au nom de M. Flasbarth, Directeur général de la protection de la nature au Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, qui a demandé d'être tenu informé sur les débats du Comité. Il exprime la satisfaction du ministère ainsi que de la ville de Bonn d'accueillir la réunion. Il confirme que le 25^{ème} anniversaire de la Convention de Bonn constitue une occasion pour passer en revue les réalisations dont tous peuvent être fiers. Il faudrait aussi se tourner vers l'avenir, tout en gardant à l'esprit que la cible 2010 de Johannesburg visant à freiner la perte de la biodiversité devra être atteinte d'ici seulement six ans. Il rappelle au Comité que l'Union européenne a décidé d'être même plus ambitieuse en se fixant comme objectif le renversement total de la perte de la biodiversité pour 2010. La cible du SMDD est sans doute un objectif politique et la CMS devra jouer un rôle de leader pour l'atteindre. Il exprime son espoir que les travaux du Comité seront couronnés d'un plein succès.

3. M. Müller-Helmbrecht (Secrétaire exécutif de la CMS) souhaite la bienvenue aux participants (**liste à l'Annexe 2**) et regrette l'absence du représentant de l'Océanie. Il remercie le Gouvernement allemand d'avoir accueilli la session, fourni le lieu de réunion, l'interprétation et contribué à l'organisation. Il appelle l'attention des participants sur l'ordre du jour provisoire de la réunion soulignant l'importance vitale de la réunion pour l'avenir de la CMS au moment où elle célèbre son 25^{ème} anniversaire.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour, du calendrier et du règlement intérieur

4. M. Müller-Helmbrecht invite le Comité à étudier l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour annoté provisoire ainsi que le calendrier de la réunion (CMS/StC27/2). Il suggère que certains articles à l'ordre du jour seraient mieux traités en session restreinte réservée aux Parties contractantes participant à la réunion, sans la présence des observateurs. Sa proposition ne soulève aucune objection.

5. On propose également, pour des raisons pratiques, de reporter certains points de l'ordre du jour dans le cadre du calendrier de la réunion. Il en est ainsi convenu.
6. L'ordre du jour (**Annexe 3**) et le calendrier de la réunion sont adoptés comme amendés.
7. M. Müller-Helmbrecht invite ensuite le Comité à étudier son règlement intérieur (CMS/StC27/Inf.10). Il rappelle que lors de la 26^{ème} réunion du Comité permanent, le Secrétariat avait été prié d'étudier la question sur l'amendement du règlement intérieur, en ce qui concerne la compétence de la Présidence de décider de dépenses urgentes et imprévues dans le budget arrêté par la Conférence des Parties; il avait été assuré qu'un tel amendement ne serait pas approprié. Une telle mesure pourrait être envisagée seulement si la Conférence des Parties décidait d'amender le paragraphe 19 du règlement financier joint à la Résolution 7.1.
8. Il est convenu que le règlement intérieur restera en vigueur pour la 27^{ème} réunion.
9. La Présidente invite le Comité à prendre note du rapport de sa 26^{ème} réunion (CMS/StC27/Inf.5). Il est procédé de la sorte.
10. M. Müller-Helmbrecht suggère au Comité de suivre l'exemple de la CITES en matière d'élaboration de rapports, ce qui signifiera qu'un rapport succinct listant les décisions et points d'action du Comité sera rédigé dans les quatre semaines suivant la réunion ou le plus rapidement possible après la réunion, en plus d'un rapport complet de la réunion. Ceci ne changera pas directement la façon dont les représentants régionaux communiquent avec d'autres Parties, mais la communication pourra être améliorée et renforcée. La proposition est approuvée par le Comité et il est convenu de distribuer rapidement le projet de rapport succinct des points d'action et de décision au Comité (**POINT D'ACTION**).

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions depuis la 26^{ème} réunion du Comité permanent

11. M. Müller-Helmbrecht rappelle que c'est un usage que le rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions est inclus dans le bulletin de la CMS. Etant donné que le dernier numéro du bulletin était consacré au 25^{ème} anniversaire, le rapport du Secrétariat a été produit comme document séparé (CMS/StC27/5).
12. M. Glowka (Administrateur chargé des Accords de la CMS) présente ce document, en soulignant qu'une nouvelle Partie a adhéré à la Convention le 1^{er} juin 2004: Maurice est la première petite île classée dans la catégorie des pays en voie de développement ayant adhéré à la Convention. On est préoccupé du fait que 15 Parties doivent encore nommer des correspondants et que 23 Parties n'ont toujours pas désigné un conseiller scientifique. Il appelle aussi l'attention sur les effets nuisibles de l'absence d'un administrateur chargé de l'information sur les activités du Secrétariat en matière de gestion de l'information; toutefois, les activités d'animation ont été poursuivies dans le cadre du 25^{ème} anniversaire. La CMS a procédé à la consolidation de son «corporate look» par un site Web restructuré (<http://www.cms.int>); ce sera un outil d'information essentiel, avec sa nouvelle apparence, ses nouvelles fonctions et son accès universel. Les derniers matériels imprimés comportent une nouvelle brochure de la CMS en format plus large en cinq langues (CMS/StC27/Inf.14), une brochure sur la conservation des cétacés, réalisée avec la Société pour la conservation des baleines et des dauphins (WDCS) et une collection des textes officiels de la Convention en diverses langues, produite en coopération étroite avec le Gouvernement allemand.

13. M. Müller-Helmbrecht ajoute que la brochure de la CMS mentionnée par M. Glowka pourra facilement être produite en d'autres langues et prie instamment les membres du Comité permanent de promouvoir cette activité (**POINT D'ACTION**). Il informe le Comité d'un atelier qui devra avoir lieu lors du 3^{ème} Congrès mondial de l'UICN sur la conservation à Bangkok, Thaïlande, en novembre 2004, avec la participation des ONG.

14. M. Schwenzfeier (représentant du Dépositaire) annonce que la ratification de l'Accord de siège a été achevée. Se félicitant de l'adhésion de Maurice comme 86^{ème} Etat membre à la Convention, il fait savoir que le Ministère fédéral des affaires étrangères mène des campagnes en vue d'encourager de nouveaux pays à signer la Convention.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapports des membres du Comité permanent et des observateurs

15. M. Williams (représentant de l'Europe occidentale) fait rapport sur les activités relatives à la CMS en Europe occidentale. Un certain nombre de réunions concernant la CMS ont eu lieu depuis la dernière réunion du Comité permanent ou devront se tenir plus tard au cours de 2004. Il s'agit de la 4^{ème} réunion des Parties à ASCOBANS à Esbjerg, Danemark, du 19 au 22 août 2003, de la 1^{ère} réunion du Comité permanent de l'AEWA à Bonn, 24–25 novembre 2003, de la 5^{ème} réunion du Comité technique de l'AEWA au Royaume-Uni du 30 mars au 2 avril 2004, de la 12^{ème} réunion du Conseil scientifique au Royaume-Uni du 31 mars au 3 avril 2004, de la Conférence sur les oiseaux d'eau du monde au Royaume-Uni du 3 au 8 avril 2004, de la 1^{ère} réunion des signataires du MoU sur la grande outarde en Autriche, 17–18 septembre 2004, et l'Espagne accueillera la 2^{ème} réunion des Parties à ACCOBAMS du 9 au 12 novembre 2004 à Majorque. S'agissant des Accords et MoU, il annonce que l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) a été ratifié par l'Espagne (12 août 2003) et le Royaume-Uni (2 avril 2004), tandis que la France travaille sur sa ratification et qu'on espère qu'elle ratifiera avant la fin de l'été. Pour ce qui est du plan d'action relatif au phoque moine, il fait savoir que l'Espagne s'est déclarée disposée à faire office de pays chef de file en vue d'aboutir à un Accord ou un MoU plus officiel, si le Secrétariat peut déterminer comment cette proposition sera accueillie par les autres pays concernés (**POINT D'ACTION**).

16. Passant au domaine de la recherche, M. Williams indique que suite à l'approbation du Conseil scientifique de la CMS à sa 12^{ème} réunion, le Royaume-Uni passera commande de travaux de recherche sur l'opportunité d'un Accord régional de la CMS sur les rapaces migratrices. La décision sur le mandat devra encore être prise, mais il faudra examiner la question de savoir si un tel Accord apportera un avantage à la conservation et si, dans ce cas, un MoU ou un Accord se révélera le moyen le plus approprié, quelles espèces devront être couvertes ainsi que les questions de la portée géographique et de la nécessité d'élaborer un Accord et un plan d'action. La spécification en matière de recherche sera publiée internationalement par l'intermédiaire du Secrétariat de la CMS. Le Royaume-Uni cherchera à veiller à ce que, dans le cadre d'un contrat de recherche, soient examinés les liens entre le changement climatique et les espèces migratrices ainsi que la fiabilité des modèles de prévision, mais cette étape a été retardée, en premier lieu parce que la spécification en matière de recherche devra être clarifiée davantage. On espère cependant pouvoir conclure le contrat en été. S'agissant de la conservation pratique, il dit que l'Espagne poursuit les travaux en vue de contrôler et d'éradiquer l'érismaire rousse et les hybrides. L'Espagne restera disposée à coopérer avec le Royaume-Uni dans tout domaine relatif à ce problème.

17. Le Royaume-Uni poursuit son programme d'élimination intérimaire et a soumis une demande en vue d'un financement de l'Union européenne. Le Royaume-Uni remercie l'Espagne et les autres Etats membres de l'UE de s'attaquer à ce problème. L'Espagne aide à mettre en oeuvre le plan d'action pour le phoque moine dans les eaux de l'Atlantique, portant particulièrement sur la

colonie principale en Mauritanie. La grande outarde est en cours de réintroduction au Royaume-Uni, dans un premier temps à titre d'essai, dans le cadre d'un projet décennal à examiner annuellement. En 2003, l'Espagne a lancé une publication intitulée «Wintering of waterbirds in Spain» qui comporte les données pour la période 1980-2001. Finalement, l'Espagne a tenu compte des résolutions de la COP7 en aidant à trouver des solutions aux problèmes causés par les éoliennes et les lignes électriques.

18. M. Domashlinets (représentant de l'Europe centrale et orientale) fait rapport sur les activités relatives à la CMS en Europe centrale et orientale. La 5^{ème} réunion des Etats signataires du Mémorandum d'Accord pour la grue de Sibérie a eu lieu en avril 2004 à Moscou, Fédération de Russie, et les plans de conservation révisés pour les populations occidentales, centrales et orientales de l'espèce ont été adoptés. La 9^{ème} réunion du Comité consultatif d'EUROBATS s'est tenue à Vilnius, Lituanie, du 17 au 19 mai 2004. La 2^{ème} réunion internationale régionale sur la gestion durable des populations d'esturgeons du nord-ouest de la mer Noire et du Danube inférieur a eu lieu à Tulcea, Roumanie, du 24 au 27 novembre 2003; la Stratégie régionale pour la conservation et la gestion durable des populations d'esturgeons, conformément à la CITES, a été rédigée et devra être adoptée et signée par les Etats de l'aire de répartition pertinents. Une présentation de la CMS a été réalisée à l'occasion de l'atelier régional de l'EECCA sur le respect et l'application des AME à Kiev, Ukraine, du 22 au 25 mars 2004. Des présentations de la CMS en vue de promouvoir la Convention et ses Accords et MoU ont aussi été effectuées au 3^{ème} Congrès russe sur la protection de l'environnement, Moscou, 18-20 novembre 2003, à l'atelier international sur le renforcement des capacités pour la diversité biologique en Europe centrale et orientale, île de Vilm, Allemagne, 3-6 décembre 2003 et à la 2^{ème} réunion internationale sur le recensement des oiseaux, Zhytomyr, Ukraine, 26-30 avril 2004. La Biélorussie a adhéré à la CMS en 2003, et la Convention est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2003. L'Ukraine a adhéré à ACCOBAMS en 2003, et l'Accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier. L'AEWA est entré en vigueur en Slovénie le 1^{er} octobre 2003. La Lettonie et la Slovénie ont adhéré à EUROBATS le 1^{er} août 2003 et le 3 janvier 2004 respectivement. Des efforts ont été déployés pour financer le MoU et le plan d'action pour l'antilope de Saïga. Les Etats de l'aire de répartition ont été priés de signer le MoU à Berlin, Allemagne, le 23 juin 2004, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'adoption de la CMS.

19. M. Domashlinets déclare également qu'une campagne d'évaluation des cétacés est réalisée au large des côtes ukrainiennes sur 12 milles, que de nouvelles données sur le nombre de dauphins, leur migration et leurs lieux d'alimentation sont obtenues et que des réseaux de surveillance des dauphins en Ukraine sont en cours de création. Un projet majeur du FEM sur la « Conservation de la diversité biologique dans le corridor écologique de la mer Noire d'Azov » a été lancé en Ukraine en 2003. Une grande attention sera portée aux travaux de recherche et aux mesures de conservation concernant les oiseaux migrateurs figurant à l'annexe de l'AEWA. Il est escompté qu'un projet soutenu par le Conseil scientifique de la CMS sur le phragmite aquatique dans le cadre du MoU pertinent sera mis en œuvre en Ukraine et en Biélorussie. Les lettres de demande de fonds pour la conservation et des recherches relatives au cerf de Boukhara ont été envoyées par l'intermédiaire du Secrétariat de la CMS au début de 2004.

20. Mme Acero Villanes (représentante des Amériques et des Caraïbes) fait rapport des projets appuyés par la CMS en cours d'exécution aux Amériques et soumet un certain nombre de documents pertinents. Au Pérou, les populations de loutres de mer et de pingouins de Humboldt le long de la côte méridionale du Pérou font l'objet d'une évaluation en coordination avec des spécialistes du Chili, vu que leur aire de répartition franchit la frontière; le rapport final sera soumis d'ici quelques mois. La première étape du projet pour la conservation des tortues marines le long de la côte péruvienne a été achevée par l'Association péruvienne pour la conservation de la nature (APECO), et un rapport a été soumis au Secrétariat et aux Conseillers scientifiques; la deuxième

tranche de financement de la CMS pour l'achèvement des travaux de recherche à la fin de l'année est attendue. En Argentine, le projet relatif aux actions conjointes pour la conservation et la gestion de l'oie des Andes à tête rousse en Argentine et au Chili a été réalisé par Wetlands International, et le rapport final a été envoyé au Secrétariat de la CMS. Le projet concernant l'estimation de l'abondance et l'utilisation des habitats et l'identification du nombre des dauphins de la Plata, mené par le Fonds de la nature de l'Argentine, sera finalisé en 2005. Au Chili, la mise en oeuvre d'actions prioritaires pour la conservation des flamants des Andes sous l'égide de la Société nationale des forêts (CONAF) devra être finalisée à la fin de l'année; ce projet est réalisé conjointement avec la Bolivie, l'Argentine et le Pérou. En 2004, une visite officielle a été effectuée auprès des autorités péruviennes en vue de développer la conservation des flamants des Andes par un accord commun, étant donné que l'espèce est répartie entre les pays concernés. En Bolivie, des efforts sont entrepris pour coordonner les activités avec le Chili, le Pérou et l'Argentine pour la conservation des flamants des Andes. Au Paraguay, le projet de rapport final a été soumis pour le projet relatif à la conservation du carouge safran, réalisé par l'Association paraguayenne GUYRA.

21. Passant aux actions menées au Pérou dans le cadre de la CMS, Mme Acero Villanes explique que le correspondant représenté par l'Institut national des ressources naturelles (INRENA) est chargé, entre autres, d'évaluer et de surveiller les espèces d'oiseaux migrateurs dans les zones humides le long des côtes péruviennes et de déterminer l'importance de ces habitats pour encourager leur conservation. En mai 2004, le Directeur de l'INRENA au Pérou a signé les addenda à l'Accord sur la protection des flamants des Andes et d'autres espèces habitant dans les zones humides des Etats andins, avec des organes administratifs au Chili, en Argentine et en Bolivie, dans le cadre de l'achèvement de l'exercice d'observation de la CMS; ce document a été co-signé par le représentant du Chili, Juan Pablo Contreras Rodríguez, Directeur de la région d'Antofagasta de la Société nationale des forêts (CONAF), par la déléguée argentine, Patricia Marconi, de la Yuchan Foundation et par le représentant de la Bolivie, Omar Rocha Olivo, Directeur exécutif du Centro de Estación Biológica Teórica y Aplicada. Lors de la réunion, à laquelle ont participé les représentants des Etats susmentionnés, il a été convenu d'effectuer conjointement un recensement des populations des flamants des Andes en janvier 2005. En août 2004, un stage de formation sur la méthodologie relative aux recensements des flamants sera organisé au Pérou par des spécialistes de la CONAF (Chili), de la Fundación Yuchan (Argentine) et de la Bolivie. Elle ajoute que, selon les pays de la région, le Secrétariat de la CMS devra continuer d'appuyer les efforts entrepris dans ces pays, sous forme de projets de recherche, mais qu'il sera également urgent de promouvoir davantage le renforcement des capacités en vue d'assurer la conservation conjointe des espèces migratrices. Il est recommandé qu'une fois surmontées les difficultés budgétaires de la CMS, chaque région soit représentée par un coordinateur au sein du Secrétariat. Une priorité sera d'organiser une réunion régionale avant la prochaine COP en 2005.

22. M. El Mastour (Vice-président du Comité permanent, représentant de l'Afrique) fait un bref exposé sur les développements récents dans sa région. Mme Zacharia (représentante de l'Afrique) précise que la République Unie de Tanzanie a été priée de remplacer le Kenya à très court terme et n'a pas été contactée par les autorités du Kenya au sujet d'un rapport sur la région d'Afrique.

23. M. Prasad (représentant de l'Asie) fait état de certains des principaux développements et activités réalisés au Sri Lanka pour la conservation des espèces migratrices. Une deuxième zone a été identifiée comme zone humide protégée au titre de la Convention de Ramsar et a été délimitée et publiée officiellement comme zone protégée sous l'égide de l'ordonnance de protection de la flore et de la faune du Sri Lanka. Un nouveau bureau a été mis en place pour la protection de la faune sauvage. Dans le cadre d'un projet financé par ADB-PAMOWLC, les espèces de faune exotiques invasives ont été et seront éliminées afin de contrôler la diversité de la flore et d'établir des écosystèmes naturels comme aire d'alimentation pour les échassiers et d'autres oiseaux d'eau. Les

mesures de conservation du Kumana Bird National Park ont été réactivées et des zones spéciales ont été sélectionnées pour améliorer l'habitat naturel des oiseaux. Les patrouilles nocturnes ont été étendues aux plages le long de la côte méridionale afin de minimiser l'impact de l'action des prédateurs sur les nids de tortues. Des enquêtes ont été lancées pour établir la cause du très faible nombre de tortues imbriquées observées pendant la ponte en 2004. Des recherches ont également été entreprises pour déterminer la menace potentielle découlant de la grippe asiatique.

24. M. Hepworth (PNUE/UNON) rappelle un document (CMS/StC27/Inf.7.2) préparé par la Division des conventions sur l'environnement (PNUE) comportant des informations sur le soutien concret du PNUE apporté aux conventions environnementales. Le PNUE a appuyé des projets au Ghana, en Indonésie, au Panama et aux Seychelles pour l'harmonisation des rapports nationaux et de la gestion des informations concernant les accords liés à la diversité biologique, y compris la CMS. Le PNUE-CMSC a établi un format de rapport consolidé préliminaire ainsi que des orientations relatives à la création d'un mécanisme coordonné pour la présentation des rapports nationaux pour les conventions mondiales liées à la biodiversité. Il est envisagé de faire examiner les recommandations internationales par les secrétariats et les COP de ces conventions. Il fournit des précisions sur le GRASP (Projet de survie des grands singes), lancé en 2001, un partenariat de type II dans le cadre du SMDD dont la valeur ajoutée a été clairement démontrée lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue à Paris, 26-28 novembre 2003. Il décrit également d'autres activités en matière de partenariats et le soutien fourni aux activités de la CMS, y compris les activités en relation avec les antilopes sahélo-sahariennes, le cerf de Boukhara, l'itinéraire aérien de l'Asie centrale pour les oiseaux et les MoU sur les tortues marines. Il donne des informations sur les activités en matière de renforcement des capacités et sur l'organisation de la 10^{ème} réunion des secrétariats des AME qui a eu lieu à Nairobi, les 8 et 9 mars 2004. Il conclut en fournissant des renseignements sur l'Accord de siège, les activités relatives au 25^{ème} anniversaire de la CMS et des questions administratives et de personnel.

25. M. O'Sullivan (BirdLife International) félicite les Parties à la CMS, le Secrétariat et les partenaires du 25^{ème} anniversaire de la Convention ainsi que M. Müller-Helmbrecht dont le travail comme Secrétaire exécutif a été essentiel pour les réalisations de la Convention au fil de ces nombreuses années. Depuis les tous débuts de la CMS à la fin des années 70, BirdLife International a été étroitement associé aux travaux de la Convention et leurs relations n'ont jamais été aussi intenses ou productives qu'aujourd'hui. Très récemment, BirdLife et le Secrétariat de la CMS ont conclu un MoC exposant officiellement la façon dont ils travailleront ensemble et dans lequel BirdLife s'engage notamment à utiliser ses réseaux en place dans plus de 100 pays dans le monde entier afin de promouvoir la Convention et ses travaux. La CMS et BirdLife travaillent ensemble sur de nombreux projets comme exposé dans le document sur l'aperçu des projets et dans le bilan de l'application du Plan stratégique pour la période 2000-2005. Les travaux couvrent toute la gamme d'espèces allant des oies jusqu'aux phragmites. BirdLife continue de croître mais, dans bon nombre de cas, ne dispose toujours pas des ressources nécessaires pour offrir des réponses efficaces, généreuses et imaginatives dignes de la Convention. Toutefois, l'organisation est déterminée à multiplier ses efforts et à trouver des moyens pour orienter plus efficacement son travail avec les Parties, le Secrétariat, le Conseil scientifique et le Comité permanent. Il estime que la coutume de prier certains observateurs de se retirer durant le débat sur les finances est inhabituelle dans le cadre des traités internationaux et se demande si la CMS ne pourrait pas profiter, sous divers angles, de la présence de ces observateurs pendant ces débats. Il demande au Comité d'examiner dûment cette question quand cela lui conviendra. Le Mémoire de Coopération entre la CMS et BirdLife International, signé en juin 2004, est distribué.

26. M. Hagemeyer (Wetlands International) dit qu'un nouveau programme de travail conjoint (JWP) entre CMS-AEWA et Wetlands International est en vigueur depuis mars 2003, rendant plus

substantiel le MoU (1997) existant. Le JWP se focalise actuellement sur les activités en matière de conservation des oiseaux d'eau, tout en prenant en considération les aspects plus génériques, comme la coopération dans les domaines de la communication, des réunions et de la promotion. Traditionnellement, la conservation des oiseaux d'eau a été un des domaines clés du travail de Wetlands International et dès sa fondation, il y a 50 ans, WI a identifié la nécessité d'une approche internationale. Les activités revêtant un intérêt particulier pour la CMS sont la surveillance des oiseaux d'eau, à savoir le recensement international des oiseaux d'eau (IWC), les estimations de populations d'oiseaux d'eau (WPE) et les activités mondiales concernant les itinéraires aériens; il présente des informations sur les progrès accomplis dans ces trois secteurs. L'application des données de suivi relatives aux oiseaux d'eau pour l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés pour atteindre la cible 2010 a constitué un champ d'activité important pour cette organisation. Depuis que l'articulation très explicite de la cible mondiale 2010 en Europe a suscité beaucoup d'intérêt au plan politique et généré des fonds importants et depuis que les données de l'IWC de l'Europe ont été actualisées, des projets pilotes ont été mis au point en Europe au cours des dernières années en vue de développer le suivi et un indicateur pour mesurer les progrès réalisés pour atteindre la cible, en utilisant les tendances des populations découlant des séries temporelles pour les oiseaux d'eau contenues dans les bases de données de WI. Des travaux sont en cours en Europe, en étroite coopération avec la Commission européenne et l'AEE. Wetlands International a également travaillé sur la conservation d'une espèce donnée et poursuivra ces activités. A cet égard, la CMS a été un partenaire précieux et s'est engagée dans des projets de petite envergure en Amérique du Sud; il mentionne trois projets relatifs à l'oie des Andes à la tête rousse financés par la CMS en Argentine et au Chili. D'autres travaux portant sur une espèce donnée comportent ceux sur l'érismature à tête blanche et la grue de Sibérie, travaux dans le cadre desquels l'engagement de Wetlands International dans le MoU a été intensifié et formalisé, étant donné qu'il existe un lien avec le réseau des sites de l'itinéraire aérien de l'Asie centrale.

27. M. Hagemeyer soulève aussi deux thèmes intersectoriels, la grippe aviaire et l'utilisation adéquate des oiseaux d'eau ainsi que les questions connexes comme l'utilisation de grenaille non toxique pour la chasse aux oiseaux d'eau. Outre les oiseaux d'eau ayant bénéficié d'une attention particulière, se trouvent parmi les autres taxons des zones humides mentionnés dans le JWP les poissons migrateurs d'eau douce, les mammifères aquatiques et les tortues marines. Un nouveau groupe de spécialistes des poissons d'eau douce a été mis en place récemment par l'organisation, marquant la multiplication des efforts pour travailler sur ce groupe important. Les activités relatives à d'autres taxons se sont principalement centrées autour de projets locaux mis en oeuvre par les divers bureaux de Wetlands International dans le monde. Après avoir exposé la stratégie de Wetlands International pour l'avenir, il félicite la CMS de son 25^{ème} anniversaire.

28. M. Müller-Helmbrecht rappelle au Comité que l'on s'attend à ce que tous les représentants régionaux informent la réunion des développements récents concernant les nouveaux Etats membres ou des nouvelles relatives aux MoU/Accords. Il avait espéré que le nombre de Parties à la Convention aurait atteint 90 avant le 25^{ème} anniversaire. Ce nombre pourra être atteint avant la fin de 2004, avec l'adhésion éventuelle ou probable du Rwanda (d'une importance vitale pour le GRASP, Projet de survie des grands singes) de Djibouti, du Yémen, des Samoa et de l'Autriche. Des progrès réels accomplis en vue de l'adhésion du Cap-Vert ont été signalés et il y a tout lieu de croire que les Seychelles souhaiteront adhérer.

29. M. Müller-Helmbrecht rappelle que la contribution des ONG au travail de la CMS est vitale. Il incombe à la Présidence de décider de la participation des observateurs des ONG à certaines parties des réunions. Quant au Comité permanent ou à la COP, ils devront trancher la question de savoir si les observateurs seront invités à participer, par exemple, aux discussions sur les questions financières. Les ONG pourraient en tout les cas être informées des finances de la CMS, mais

traditionnellement les discussions relatives aux finances sont menées en session privée. La Présidente dit que les membres du Comité permanent seront sondés à temps avant la prochaine réunion et qu'il y a évidemment des arguments pour et contre (**POINT D'ACTION**).

Point 5 de l'ordre du jour: Questions administratives et financières

(Ce point de l'ordre du jour a été traité en session privée. Cette portion du rapport se trouve en Annexe 1 et est soumise à une diffusion restreinte aux membres du Comité permanent.)

Point 6 de l'ordre du jour: Questions institutionnelles

Point 6.1 de l'ordre du jour: 25^{ème} anniversaire de la CMS

30. M. Müller-Helmbrecht donne des informations (contenues dans divers documents soumis au Comité) sur différents événements organisés en Allemagne dans le cadre du 25^{ème} anniversaire de la Convention de Bonn, qui sera également célébré à Berlin le 23 juin 2004.

31. Le 23 juin 2004, les membres du Comité se rendent à Berlin pour célébrer le 25^{ème} anniversaire de la CMS, à l'occasion de cérémonies en présence du Directeur exécutif du PNUE, M. Töpfer, et d'autres personnalités éminentes.

Point 6.2 de l'ordre du jour: Coopération avec d'autres organismes et processus

32. M. Müller-Helmbrecht présente le document du Secrétariat (CMS/StC27/9), expliquant les progrès accomplis en coopération avec d'autres organismes et processus, mais aussi l'absence de progrès dans certains domaines en raison du retard intervenu dans le recrutement d'un administrateur de liaison interinstitutions approuvé lors de la COP précédente. De nombreux aspects du programme de travail sont affectés. Le Comité est invité à examiner le fait que les programmes de travail conjoints de la CMS/CBD et les programmes conjoints prévus avec Ramsar devront être pleinement mis en œuvre par tous les acteurs, y compris les Parties aux conventions respectives.

33. La Présidente dit que le Comité prend note des bonnes réalisations exposées dans le document et ajoute que beaucoup plus de progrès pourront être accomplis et que la plus grande synergie possible avec d'autres organisations sera fort souhaitable.

Point 6.3 de l'ordre du jour: Objectif 2010

34. M. Glowka présente le document du Secrétariat (CMS/StC27/10) sur la contribution de la CMS pour atteindre la cible 2010; le Comité est prié d'examiner la quatrième et dernière version du document PNUE-CMSC joint au document du Secrétariat et de fournir des orientations spécifiques en ce qui concerne la phase suivante pour le Conseil scientifique et le Secrétariat, en prenant en considération le besoin de ressources financières. Ce document a été élaboré à la demande du Comité permanent qui a discuté cette question lors de sa réunion précédente. La question avait déjà fait l'objet de la discussion à la 12^{ème} réunion du Comité permanent et des observations ont été formulées. Etant donné qu'il s'agit d'un thème stratégique, il n'est débattu qu'après la discussion du point 7 de l'ordre du jour.

35. Il est demandé au Comité de quelle façon il souhaite poursuivre ce processus. Les principaux points à examiner sont: d'autres forums sont-ils conscients des travaux de la CMS ?; comment mesurer l'efficacité des travaux de la CMS au regard de l'objectif 2010 ?; les moyens potentiels en vue d'intégrer les activités liées à 2010 dans les travaux du plan stratégique; mesurer la réalisation de l'objectif 2010 (Convention ou sur le plan mondial); comment assurer l'accès à de bonnes informations régionales et la gestion ou la synthèse de ces informations au regard de l'objectif 2010 (appuyé par le système de gestion de l'information et le plan y afférent)?; la nécessité de développer des partenariats avec les conventions pertinentes et le reste de la famille de la CMS; des sujets techniques tels que les indicateurs portant sur la réalisation de la cible 2010.

36. Soulignant la complexité de la question, la Présidente estime que les deux questions les plus importantes à étudier sont les suivantes: savoir comment mesurer et évaluer la performance concernant la contribution de la Convention à l'objectif mondial et combien d'indicateurs seront, un thème difficile, peu clair et rendu encore plus compliqué par les différentes interprétations de ce concept. Parfois, les indicateurs existants s'avèrent inadéquats et, leur amélioration étant difficile, il va falloir s'en contenter.

37. M. Fragoso (PNUE-CMSC) est d'accord pour dire que le sujet est complexe et a par conséquent conduit à une discussion approfondie lors de la réunion en cours ; il ajoute que la Convention devra évaluer ses propres réalisations et sa contribution aux progrès mondiaux et examiner les progrès accomplis par d'autres organisations. Réussir à déterminer les réalisations de la CMS dans le cadre de ses propres objectifs avant 2010 constitue certes un grand succès en soi ; néanmoins, bon nombre d'activités menées ailleurs en relation avec 2010 concernent la CMS et vice versa. S'agissant de la question spécifique de la migration, la CMS apportera naturellement une contribution unique au processus mondial et pourra même servir de modèle. La question des coûts et méthodes d'un tel exercice constituera un défi majeur pour la CMS. Le document à l'étude indique des partenaires potentiels et souligne les questions pertinentes, mais il sera important de ne pas perdre la dynamique déjà atteinte. La CDB a déjà été contactée, et elle souhaite des échanges d'information avec la CMS. Il est d'accord avec le représentant de Wetlands International qu'une plus grande synergie avec BirdLife International et Wetlands International sera la bienvenue (les deux organisations disposant de données précieuses) afin de diffuser une image plus large concernant les oiseaux d'eau migrateurs, au moins en Europe. Il pourrait être important de se focaliser sur des chiffres précis relatifs à des espèces spécifiques – et de proclamer toute réalisation en vue de réduire le déclin – plutôt que d'essayer d'être exhaustif, ce qui constitue une tâche presque impossible à réaliser.

38. Les membres du Comité conseillent vivement que les gouvernements et surtout les organisations internationales telles que la CMS veillent davantage à ce que plus mesures de conservation soient prises à l'avenir plutôt que de se complaire dans des évaluations de ce qui a été réalisé. C'est un fait que certaines espèces subissent une diminution de leurs effectifs et que la CMS sera amenée à étudier les mesures pratiques (projets, etc.) à prendre dans ce domaine afin de contrer ce phénomène. L'avis est exprimé que la CMS sera certainement mise au premier plan international si elle prend des mesures visant à atteindre l'objectif 2010, au lieu de s'attacher à une analyse des statistiques portant sur les réalisations potentielles. Il faudra déterminer si l'objectif 2010 est un objectif politique ou réel – dans ce dernier cas, des activités spécifiques devront être menées en ce qui concerne les espèces en déclin. Il sera important pour la Convention de pouvoir démontrer qu'elle a sauvé certaines espèces du déclin ou de l'extinction plutôt que de se concentrer sur des questions théoriques. Le challenge réel pour la CMS est d'atteindre les objectifs spécifiques fixés par ses propres projets avant 2010. Il est ressorti de la discussion qu'il y a un soutien en vue d'adopter une vision globale par rapport à cet objectif plutôt que d'examiner seulement la situation dans les Parties à la CMS. Il est estimé qu'une telle approche sera plus simple, plus profitable à la

Convention et plus utile à long terme en ce qui concerne la conservation des espèces migratrices; selon l'avis opposé, également exprimé, la CMS dispose déjà d'informations facilement accessibles sur les Parties à la CMS et les espèces protégées, alors que la recherche d'informations mondiales sera plus difficile et leur compilation dans un index mondial portant sur les espèces migratrices, par exemple, pourrait en fait durer jusque vers 2010. Il est estimé ultérieurement qu'un tel index sera en effet trop complexe et prenant ; en revanche, il faudra disposer d'informations mondiales sur les espèces couvertes par la Convention, allant cependant au-delà des populations identifiées dans les Parties contractantes. Par ailleurs, il est observé qu'il sera important pour la CMS de sensibiliser la communauté internationale à l'incapacité générale d'arrêter et de renverser la perte de la biodiversité – ce qui serait probablement encore le cas en 2010 - au lieu de claironner seulement ses propres succès (peut-être limités) par rapport à des espèces spécifiques.

39. S'agissant de la question des indicateurs, les instruments existants offrent déjà des informations sur une série d'espèces protégées concernant l'ensemble des principaux écosystèmes. Toutefois, il ne sera pas possible de couvrir tous les taxons ou espèces, ce qui signifie que les indicateurs sont intrinsèquement limités. Cependant, les chiffres absolus sur les espèces menacées, comme les albatros, devraient suffire pour persuader la COP de prendre des mesures en vue de les protéger. De surcroît, des données convaincantes auront plus d'effet politique, si le message est simple, facilitant les travaux en matière de relations publiques. Souvent, un simple graphique suffit pour pousser les décideurs à agir. Pour ce qui est du développement de partenariats, la CMS a démontré leur valeur lors de la conclusion d'accords et de memoranda d'accord; elle devra prendre de l'avance avec des projets sur le terrain couronnés de succès afin d'obtenir l'appui politique et, par extension, une aide financière. Des réalisations exemplaires seront plus impressionnantes qu'une analyse exhaustive avec un aperçu des résultats trop vaste. Les informations existent déjà et il sera essentiel de communiquer les réalisations de manière précise, mais confiante. D'autres organisations telles que la FAO devront être approchées et priées de fournir des informations sur les espèces qui ne sont pas couvertes par la CMS et qui ne bénéficient pas de sa pleine attention, comme certaines espèces de poissons migrateurs ayant une valeur économique particulière.

40. La Présidente dit que le Comité a indiqué la marche à suivre. Estimant qu'un autre atelier pourrait être exigé afin d'étudier une question aussi complexe, elle signale qu'il est ressorti de la réunion que bien plus de travail sera nécessaire, centré sur la CMS et ses données disponibles. Afin de préparer un tel atelier, elle demande au CMSC de présenter sous une forme plus graphique les données disponibles concernant essentiellement les espèces figurant à l'Annexe I ou une sous-série, comme les espèces devant faire l'objet de mesures concertées (**POINT D'ACTION**). La FAO pourra être approchée en vue de fournir certaines données supplémentaires, et la CDB pourra avancer des idées sur la façon dont cette question devrait être traitée dans son ensemble. Par conséquent, elle demande au Secrétariat d'examiner le calendrier et l'approche adoptés par la CDB (**POINT D'ACTION**), afin que les deux organes puissent engager un dialogue utile et durable. L'accessibilité de toutes les informations existantes concernant les types d'indicateurs devra être assurée d'urgence. Il sera plus facile d'envisager l'utilisation des indicateurs une fois que des données plus concrètes ont été présentées au Comité. Elle déclare que le Conseil scientifique aura un rôle à jouer en examinant les idées à temps avant la prochaine réunion du Comité permanent – cinq ans avant l'échéance de la cible 2010. Elle ajoute que, d'après son expérience, l'élaboration d'indicateurs précis et la mise en place de mesures de conservation pratiques sont indissociables

Point 6.4 de l'ordre du jour : Emplacement du Secrétariat et des Accords co-installés

41. M. Müller-Helmbrecht présente ce point de l'ordre du jour, indiquant qu'il comporte deux aspects. D'une part, l'agrandissement des Secrétariats des Accords et du Secrétariat de la CMS co-installés nécessite un relogement dans autre bâtiment. D'autre part, le Gouvernement allemand a

offert de transférer la famille des Nations Unies toute entière vers un nouveau « campus » des Nations Unies.

42. Mme Kanza précise que les bureaux à Haus Carstanjen ne suffisent plus aux Secrétariats établis à Bonn. Des dispositions temporaires sont opérationnelles, mais l'Unité pour la coordination de la sécurité des Nations Unies a identifié des failles de sécurité concernant le nouveau bâtiment – OBS - utilisé.

43. M. Schmitz (représentant du Dépositaire) annonce qu'un expert a été contacté au sujet du problème de sécurité. Le Secrétaire exécutif ajoute qu'il a bon espoir qu'une solution pourra être trouvée.

44. M. Stempel (ASCOBANS) explique que Haus Carstanjen, bien qu'il s'agisse d'un emplacement agréable, est devenu trop exigü, logeant un effectif de 500 personnes alors qu'il est dimensionné pour seulement 150. D'après les prévisions, la croissance du personnel des Secrétariats des Accords et le nombre accru des organes établis à Bonn portera le nombre total des effectifs à plus de 700 d'ici 2006. Le Gouvernement allemand a généreusement offert de reloger les organisations dans un nouveau campus des Nations Unies, situé dans l'ancien quartier parlementaire de Bonn, où des bureaux et des installations de conférence appropriés pouvant accueillir jusqu'à 6000 personnes seront installés sur le même site. Les plans devront être finalisés avant 2006-2007. Il en résultera une amélioration considérable, car un seul site remplacera les trois sites actuels. Le Secrétariat pourra probablement emménager dans les nouveaux bureaux avant la mi-2005. Ainsi, la création de synergies avec d'autres agences pourra être facilitée il sera possible de faire des économies.

45. Le Secrétaire exécutif remercie le Gouvernement allemand de son offre généreuse, en soulignant que depuis le premier établissement de la CMS et de son Secrétariat plusieurs déménagements ont déjà eu lieu.

46. La Présidente fait écho de la gratitude du Secrétaire exécutif, mentionnant officiellement les remerciements du Comité permanent au Gouvernement allemand et notant que le déménagement perturbera inévitablement les préparatifs cruciaux de la prochaine COP.

Point 6.5 de l'ordre du jour: Délégation de pouvoirs

(Ce point de l'ordre du jour a été traité en session privée. Cette portion du rapport se trouve en Annexe 1 et est soumise à une diffusion restreinte aux membres du Comité permanent.)

Point 6.6 de l'ordre du jour: Autres questions institutionnelles

47. M. Müller-Helmbrecht rappelle au Comité que la question de la personnalité juridique du Secrétariat de la CMS devra encore être réglée et qu'il faudra aborder ce sujet ultérieurement.

Point 7 de l'ordre du jour: Planification stratégique

Point 7.1 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Plan stratégique (2000-2005) de la CMS

48. M. Glowka présente le rapport du Secrétariat (CMS/StC27/12) et son annexe, un examen de l'application du Plan stratégique de la CMS (2000-2005). Le Comité est invité à étudier le rapport d'examen et à rechercher un consensus sur les actions proposées concernant la poursuite de la mise

en œuvre du Plan stratégique (2000-2005) et à étudier la nécessité de rendre le rapport d'examen plus exhaustif, à temps avant la COP8, en tenant compte de la nécessité d'établir une base solide pour suivre l'application du prochain plan stratégique (2006-2011) et en faire rapport. En réponse à une question pour savoir si le Plan stratégique aurait bénéficié de l'existence de dates limites clairement définies et de mesures en place, il évoque les indicateurs de performance figurant à l'annexe (un groupe de travail sur les performances a examiné les moyens pour mesurer les réalisations), mais puisqu'aucune date ni cible n'est indiquée, il s'interroge sur leur utilité. Il estime qu'il faudra donc souligner que le futur plan stratégique sera orienté vers les résultats.

49. Etant d'accord sur ce point, la Présidente exprime ses remerciements à l'ensemble des Parties et partenaires pour l'énergie considérable consacrée à un grand nombre d'activités, comme il est rappelé dans le rapport.

50. M. Glowka présente alors un document comportant une approche pour évaluer la mise en œuvre du plan stratégique préparé par le PNUE-CMSC, en consultation avec le Secrétariat (CMS/StC27/12/Add.1). A sa 26^{ème} réunion, le Comité permanent a déjà examiné les moyens pour effectuer l'évaluation imminente de l'application du plan stratégique. Il note que l'accès à et la gestion de l'information devront être améliorés, mais que l'architecture pour l'apport d'informations est déjà en place sous la forme du Système de gestion de l'information de la CMS et qu'il faudra garder présent à l'esprit les incidences financières. Le Comité est invité à étudier et fournir d'autres directives sur l'approche pour l'évaluation du plan stratégique, non seulement dans le contexte de l'examen nécessaire pour le plan stratégique existant et proposé, mais aussi au regard des incidences techniques, financières et en termes de personnel découlant de la réalisation des activités proposées. On estime que l'approche du CMSC pourra constituer un exemple à suivre. Il est essentiellement nécessaire de rendre le rapport d'examen plus exhaustif en tirant des informations de toutes les sources potentiellement à la disposition du Secrétariat; ils devront trouver des moyens pour atteindre cet objectif.

51. Invité à donner un bref aperçu de l'approche telle qu'elle se présente actuellement, M. Fragoso dit que la proposition est de faire de l'évaluation du plan stratégique un exercice permanent et que l'évaluation devra se baser sur les sources et mécanismes qui contribuent au fonctionnement régulier de la Convention. Ainsi seront posées les bases nécessaires - ou minimales - pour une évaluation adéquate du plan stratégique. Le document énumère les quatre sources d'information essentielles à la disposition de la CMS: les rapports des Parties, les rapports des projets (pour les projets appuyés par la CMS et pour les projets concernant la CMS), le Conseil scientifique et les agences de spécialistes associées à la CMS, y compris les Accords qui en dépendent. Il explique un tableau joint au document comportant une description des ressources d'information pour évaluer la mise en œuvre comme cela a été relevé par le groupe de travail sur les performances. Un autre aspect méritant d'être souligné est la recherche d'indicateurs concrets pour évaluer la contribution apportée par le travail de la CMS en vue de réaliser les objectifs de Johannesburg. Il ajoute que, dans certains cas, il faudra augmenter la fréquence de l'établissement de rapports à un rythme annuel.

52. En réponse à une question concernant le fonctionnement pratique de l'évaluation en cours et les coûts y afférents, M. Fragoso indique que les cycles des divers éléments d'information pourront être échelonnés pour assurer un apport constant d'informations plutôt que la soumission intermittente d'informations, comme c'est le cas actuellement; en outre, les informations relatives à des groupes d'espèces pourront être actualisées plus systématiquement qu'en ce moment. Les coûts de cet exercice sont incertains, mais l'on s'attend à des coûts très limités puisque la Convention se surveillera elle-même; la méthode proposée offre l'avantage d'être peu coûteuse, simple et rapide. Les coûts réels dépendront évidemment de la mesure dans laquelle et de la régularité avec laquelle

le suivi de toutes les diverses espèces sera exercé. M. Glowka assure que le budget arrêté à la COP7 a affecté des fonds pour évaluer l'application de la CMS qui devront couvrir tous frais supplémentaires engendrés par la mise en oeuvre de l'évaluation proposée. M. Fragoso ajoute que le but recherché est un changement progressif vers une méthodologie constante et plus tournée vers l'avenir plutôt qu'un changement d'approche radical. Répondant à une autre question sur les facteurs négatifs en ce qui concerne l'exercice d'évaluation, il signale que le manque total de mesures de conservation dans certaines Parties a été identifié comme principal inconvénient.

53. La Présidente conseille au Comité de veiller à ce que le processus existant ne soit pas davantage compliqué. L'objectif pratique le plus important est de transmettre le plus rapidement possible le rapport le plus exhaustif possible à la COP8, en se basant sur des informations étant immédiatement à la disposition du Secrétariat et provenant des Parties et d'autres sources exposées dans le document. Elle décèle un trop grand zèle pour améliorer la méthodologie pour la stratégie future, ce qui empêche d'aborder la question urgente de la prochaine COP. Un rapport comportant une évaluation ou une analyse des informations déjà disponibles devra être transmis sous peu. Elle estime qu'une méthodologie améliorée devrait être appliquée pour le prochain plan stratégique (2006–2011).

54. M. Fragoso dit que la demande instantane de la Présidente - à savoir de soumettre le plus rapidement possible le rapport le plus exhaustif possible à la COP8 - ne devrait pas présenter de difficultés. Les outils de base sont déjà en place et l'exercice pour 2005 ne sera donc pas trop difficile. Il déclare également qu'un document révisable est déjà en place pour la période biennale en cours, et il estime que l'objectif est de fournir un document récapitulatif soulignant les progrès réalisés et les challenges à relever. Néanmoins, il juge absolument nécessaire de se tourner déjà vers la période suivante, 2006–2011, au cours de laquelle il faudra avoir considérablement développé l'évaluation au regard du nombre d'espèces couvertes. Le Comité devra reconnaître le fait que l'exercice pour cette période sera complexe et qu'il va falloir assurer la continuité de l'évaluation d'un si grand nombre d'espèces. La Présidente dit que ces arguments la rassurent.

55. Dans le débat qui suit, il est souligné qu'outre les différentes sources d'informations (essentiellement les rapports nationaux) la question principale est l'évaluation des indicateurs proprement dits pour décider s'ils seront utiles à l'avenir, une tâche dont pourrait être chargé le groupe de travail sur les performances. Le Conseil scientifique pourrait également assumer son rôle en révisant les indicateurs utilisés. Il sera surtout essentiel de mettre à disposition sur le site Web toutes les informations afin que chacun travaillant sur les espèces concernées ait aussi accès aux informations réunies par la CMS. A cet égard, il sera important pour les Parties de respecter le délai existant pour présenter leurs rapports – c.-à-d. cinq à six mois avant la COP - ce qui sera facilité par le nouveau format électronique pour l'établissement des rapports. Il est souligné que le CMSC remplira partiellement les rapports de certaines informations afin d'encourager les Parties à compléter les informations fournies. Les rapports nationaux constitueront une source d'informations de plus en plus utile pour les futures activités de gestion, mais il est souligné que par le passé ils fournissaient peu d'informations sur les résultats des mesures de conservation entreprises au titre de la Convention. M. Glowka rappelle que le nouveau site Web comportera une fonction de recherche et estime qu'il sera important de mettre à disposition sur le site Web autant de rapports nationaux que possible avant la COP, conformément au but du système de gestion de l'information.

56. D'autres analyses des informations ayant été réunies sont préconisées, car la fourniture d'informations brutes s'avère insuffisante. A cet égard, il est souligné que les informations sont analysées dans divers forums - principalement la COP et le Conseil scientifique - mais on estime que les informations sur les performances spécifiques des espèces couvertes par les divers Accords au sein de la «famille CMS» restent vagues; cela demandera essentiellement un investissement en

temps et en ressources, mais une plus-value sera sans doute ajoutée aux informations disponibles si d'autres analyses sont effectuées. Le Comité demande comment les données de base seront combinées avec les données nationales pour fournir des réponses concluantes; en réponse à cette question, il est souligné que, dans une certaine mesure, cette question sera abordée dans le cadre du système de gestion de l'information, mais le degré de son succès dépendra du but recherché. Le Comité reçoit des assurances que l'on a, à juste titre, abandonné l'accumulation d'un grand nombre d'éléments d'information n'ayant pas fait l'objet d'une analyse. Les questions mondiales telles la question des menaces spécifiques pesant sur les espèces en danger sont des facteurs essentiels à garder à l'esprit à la COP. Le fait que le Conseil scientifique tiendra sa réunion immédiatement avant la COP permettra la discussion des principaux thèmes stratégiques, s'agissant des domaines dans lesquels la CMS pourra exercer la plus grande influence.

57. La Présidente résume la question en disant que de nombreuses informations provenant de différentes sources devront être examinées pour veiller à ce que le rapport soit aussi exhaustif que possible. Il faudra étudier comment utiliser au mieux et améliorer les indicateurs de performance. S'il en est besoin, le groupe de travail sur les performances pourrait éventuellement être ressuscité (ou reconstitué) pour s'atteler au Plan stratégique 2006-2011. On espère que la structure proposée du projet de rapport sera prête - plus structurée et substantielle - pour la prochaine réunion du Comité permanent. Le budget prévoit des fonds à cet effet et elle demande au CMSC de mettre au point une structure en y intégrant toutes les informations pertinentes, y compris celles fournies par le Conseil scientifique ou développées sous ses auspices (**POINT D'ACTION**). Les informations des rapports nationaux devront alors être intégrées dans le rapport d'une manière structurée dès que ces rapports seront disponibles (le système de gestion de l'information aide en ce sens) – c.-à-d. probablement après la prochaine réunion du Comité permanent. Il est important que toutes les informations soient consultables sur Internet le plus tôt et utilement possible. Il faudra aider les Parties dans l'établissement de leurs rapports au stade le plus précoce possible.

Point 7.2 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Plan stratégique (2006-2011) de la CMS

58. M. Glowka présente le document du Secrétariat (CMS/StC27/13) comportant un rapport du groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur le Plan stratégique, présidé par M. Biber (Suisse). Le Comité permanent est invité à faire des commentaires sur le projet révisé de Plan stratégique (2006–2011) et à fournir d'autres directives au Président du groupe de travail, si nécessaire, sur des questions de procédure et/ou de fond relatives aux points soulevés dans le document. Le Conseil scientifique indiquera la voie à suivre en déterminant comment la Convention devra appliquer le Plan stratégique, vu qu'il a déjà élaboré son propre projet de plan d'application, couvert par le point de l'ordre du jour suivant.

59. M. Biber (Suisse) récapitule le processus à ce jour, soulignant le fait que l'on a oeuvré pour que la consultation soit la plus large possible. Les dernières réactions ont été reçues en février 2004 et le travail du Conseil scientifique a été essentiel. Le résultat est un document à grande portée avec une longue - éventuellement excessivement longue – introduction, mais les buts et les objectifs y exposés sont, à son avis, satisfaisants et chaque but a ses propres objectifs. Il est ouvert à des propositions de modification de texte. A son avis, l'introduction devrait être remaniée ou même complètement supprimée. Il sera également important de décider de l'utilisation future de ce document. Il ne pourra pas être soumis à la COP dans sa forme actuelle et nécessitera un gros travail supplémentaire. Il rappelle au Comité permanent qu'il ne se réunira qu'une seule fois encore avant la prochaine COP. Il estime que le groupe de travail sur les performances devra fournir sa contribution avec une proposition relative aux indicateurs pour mesurer les performances au cours de la période triennale à venir.

60. Remerciant le Président du groupe de travail de son engagement personnel, la Présidente dit qu'elle suppose que le texte ne devra pas être finalisé au cours de la session actuelle et qu'il y aura une autre réunion du Comité avant la prochaine COP. Plusieurs consultations devraient avoir lieu entre les sessions, si possible. Elle ouvre le débat sur l'impression générale donnée par ce document.

61. M. Müller-Helmbrecht fait l'éloge du texte du document pour sa clarté exemplaire; plusieurs membres du Comité s'associent aux louanges exprimées par le Secrétaire exécutif sur ce document, louant les améliorations y apportées et l'évoquant comme le document global et moteur de l'ensemble du processus. M. Müller-Helmbrecht met en exergue l'introduction pour avoir mis l'accent sur le but de sauvegarder les ressources naturelles pour les générations futures, ce qui est conforme aux objectifs des Nations Unies en général et aux objectifs de développement en particulier; à son avis, il est important pour ceux qui ne connaissent pas bien la CMS de savoir quels sont les objectifs de la Convention. D'autres vont même plus loin, proposant que l'introduction devrait comporter des exemples spécifiques de ce qui a été réalisé pour augmenter les populations d'espèces en danger. Il est généralement reconnu que le travail de la CMS n'est malheureusement pas auto-explicatif et que par conséquent la Convention devra encore être promue, comme il a été illustré par les résultats médiocres des tentatives de rechercher des fonds pour le MoU du cerf de Boukhara; M. Müller-Helmbrecht insiste sur le fait que d'autres acteurs seront invités à aider le Conseil scientifique à appliquer le Plan stratégique et qu'il faudra les convaincre du rôle de la Convention. La définition de priorités et l'identification spécifique des principaux acteurs devront être intégrées dans le processus de mise en oeuvre - les priorités et acteurs clés dans ce processus ont déjà été identifiés lors des COP précédentes.

62. Pendant la discussion au sein du Comité, il est suggéré de raccourcir légèrement l'introduction plutôt que de la supprimer. Toute référence temporelle dans le document devra être éliminée afin que le document garde son actualité. Somme toute, le texte devra encore être «affiné» ou «nuancé» ultérieurement en ce qui concerne la mission de la CMS en général. Il devra spécifiquement refléter le fait que la mission de la CMS est d'assurer que la vie sauvage sera gérée et conservée, car elle n'est pas placée pour gérer et conserver directement. Le fait que les objectifs stratégiques concernent «toutes» les espèces est trop ambitieux, vu l'impossibilité de protéger «toutes» les espèces. Il est aussi souligné qu'il faudra mentionner spécifiquement le développement durable, bien que M. Biber estime que cela aille de soi – on pourrait même l'incorporer comme un des objectifs opérationnels de la CMS.

63. M. Biber (Suisse) remercie le Secrétaire exécutif et le Comité de leurs commentaires constructifs et exprime l'espoir que la discussion sera encore poursuivie un instant. Il prie instamment les membres du Comité permanent de présenter toutes leurs propositions, y compris celles faites pendant la réunion, en écrivant le plus tôt possible afin que le texte puisse être affiné, nuancé et amélioré. Il souhaite plus de propositions spécifiques, en particulier pour l'introduction qui, d'après lui, a une tonalité trop «désespérée» dans sa forme actuelle; reconnaissant qu'elle ne devrait pas être supprimée, il convient qu'elle pourrait être raccourcie. A son avis, l'introduction doit surtout souligner les spécificités de la CMS et ses relations avec d'autres conventions. Il est important de distinguer entre les groupes ciblés: ceux faisant partie de la communauté de conservation, où la CMS ne devra pas être promue, et ceux à l'extérieur de cette communauté, où une promotion de la Convention sera évidemment nécessaire. Il est nécessaire d'établir si le document en cours d'examen est l'endroit approprié pour discuter l'application du Plan stratégique.

64. La Présidente prend note d'un appui général pour le nouveau projet et réitère l'appel pour l'envoi de commentaires écrits dans les deux semaines à venir (**POINT D'ACTION**). Une référence à d'autres acteurs et à d'autres questions (soulevée respectivement par MM. Müller-

Helmbrecht et Biber) devra aussi être incorporée dans le texte. Les objectifs de la CMS seront valables pendant de nombreuses années à venir et la détermination de cibles spécifiques sera une question sur laquelle l'on reviendra ultérieurement au cours du processus. S'agissant de la tonalité de l'introduction, elle rappelle qu'au sein des gouvernements concernés tout le monde n'est pas convaincu de la pertinence de la CMS et qu'il faudra encore convaincre un grand nombre de personnes; il semble qu'il y a un consensus sur l'inconvenance de défenses désespérées (p. ex. des excuses ou des auto-justifications), car la CMS peut être fière de ses réalisations, mais qu'un appel pour un soutien pourra néanmoins être exigé.

65. M. Glowka explique que pour ce qui est du passage vers un Plan d'application, l'exemple est donné par le Conseil scientifique. Il est important de garder à l'esprit la nécessité de réaliser ce passage et d'en étudier les modalités. M. Williams (Royaume-Uni) avance l'idée d'un atelier conduit et partiellement financé par le Royaume-Uni pour examiner les modalités du passage du Plan stratégique vers le Plan d'application. Cette idée est appuyée et le Royaume-Uni – que l'on remercie - assure que cet atelier ne sera pas un instrument lourd, lent ou coûteux. Un «brainstorming» par courriel entre les sessions sera un instrument utile. Il est rappelé que l'atelier d'Edimbourg a apporté une aide considérable au travail sur le Plan d'application du Conseil scientifique puisqu'il a rassemblé les opinions. Les membres du Comité seront les bienvenus pour soumettre leurs idées au Royaume-Uni et pour se porter volontaire à participer à cet atelier ou à proposer des participants clés, peut-être des non membres du Comité permanent. Sa mission principale sera l'élaboration du Plan d'application et l'identification/l'évaluation des indicateurs de performance; le groupe de travail sur les performances pourrait être ressuscité à cet effet.

66. La Présidente dit qu'il est convenu que cet atelier sera organisé plus tard en 2004 et que M. Biber présidera un groupe de travail correspondant par courriel (**POINT D'ACTION**). Il est suggéré de préparer un premier projet, ce qui s'est révélé extrêmement utile à l'atelier du Conseil scientifique, qui sera soumis à la discussion par les participants à l'atelier afin que les idées soient simplifiées et bien ciblées. Il est souligné que le Secrétariat ne devra pas être chargé de l'élaboration d'un premier projet du document à examiner par l'atelier. Il faudrait trouver un animateur, de préférence un consultant externe, qui pourrait élaborer le premier projet. Les objectifs pertinents 4, 5 et 6 contenus dans le document actuel relèvent en grande partie de la compétence du Comité permanent et il sera essentiel pour le Comité d'aider le Secrétariat dans la formulation du programme de travail; les travaux devront démarrer au cours de semaines à venir, vu le peu de temps restant.

Point 7.3 de l'ordre du jour: Elaboration du Plan d'application du Conseil scientifique (2006-2011)

67. M. Galbraith présente la note du Secrétariat (CMS/StC27/14) exposant le projet de Plan d'application de la stratégie 2006-2011. Il rappelle qu'un atelier approfondi a eu lieu les 27 et 28 novembre 2003 à Edimbourg, Royaume-Uni, ayant réuni un noyau dur de participants pour examiner et améliorer le projet de Plan stratégique de la CMS 2006–2011, comme base en vue de développer la Stratégie du Conseil scientifique, et certaines questions connexes. Le développement se poursuit. Le but est l'élaboration d'un document clair pour mesurer et programmer précisément dans le temps les activités, qui constituera un important pas en avant. Les travaux continuent d'évoluer et un examen des principes sera réalisé au cours de chaque période triennale et après trois périodes triennales successives. Il est proposé d'élaborer une «shopping list» des nouveaux projets à examiner. Les effets négatifs sur les espèces constituent la première préoccupation, mais de nombreuses espèces sont en déclin rapide. Réussir à inverser cette tendance sera d'une importance fondamentale pour le travail de la Convention.

68. Le Comité est invité: à prendre note des progrès accomplis par le Conseil scientifique en élaborant une stratégie pour son travail ainsi que pour sa contribution au développement du Plan stratégique de la CMS 2006-2011, à donner des conseils relatifs à l'approche adoptée par le Conseil en développant son Plan d'application de la stratégie et au format du projet de Plan d'application de la stratégie, à faire des observations sur l'utilisation possible du Plan d'application du Conseil scientifique comme modèle pour le développement de Plan d'application pour d'autres composantes de la Convention, à examiner le contenu du projet de plan et à faire des observations sur la faisabilité des mesures proposées, en tenant compte de la nécessité de ressources financières et autres, notant qu'une « shopping list » des projets jugés nécessaires pour la mise en œuvre sera élaborée.

69. La Présidente note que le travail est en cours. Les expériences du Conseil scientifique sont extrêmement utiles et son approche méthodique fournit des directives très précieuses. Elle espère que le Conseil scientifique sera représenté à l'atelier envisagé sur le Plan d'application de la CMS discuté sous le point précédent de l'ordre du jour. Il est convenu que des commentaires spécifiques devront être transmis au Secrétariat par les membres du Comité au cours des deux semaines à venir, pour examen à la prochaine réunion du Comité permanent, étant donné qu'il y a trop de points à examiner à court terme pendant la session actuelle (**POINT D'ACTION**).

Point 8 de l'ordre du jour: Questions du Conseil scientifique en relation avec les activités du Comité permanent

Point 8.1 de l'ordre du jour: Rapport du Président du Conseil scientifique sur la 12^{ème} réunion du Conseil scientifique

70. M. Galbraith (Président du Conseil scientifique) note qu'une réunion s'est tenue à Edimbourg, en novembre 2003, en vue d'élaborer le Plan d'application pour le Conseil scientifique. La 12^{ème} réunion du Conseil scientifique s'est tenue à Glasgow, du 31 mars au 3 avril 2004, et il saisit l'occasion pour remercier le Secrétariat de son soutien. Le projet de rapport de la 12^{ème} réunion est présenté dans un document du Secrétariat (CMS/StC27/Inf.5). A la réunion, le Conseil scientifique a examiné le Plan d'application pour le Conseil ainsi que plusieurs autres points, à savoir: une mise à jour relative aux actions concertées pour les espèces inscrites à Annexe I; des points concernant l'évaluation d'impact stratégique; des points en relation avec les recommandations et résolutions des COP précédentes, y compris les éoliennes et l'électrocution; les prises accidentelles à l'égard desquelles M. Baker, Conseiller scientifique pour l'Australie, a convenu de conduire un groupe de travail entre les sessions; un examen des propositions d'ajouts aux Annexes I et II, à étudier à la prochaine réunion; de nouveaux accords potentiels relatifs aux chauves-souris et aux rapaces; un examen des propositions de projets de petite envergure soumises pour examen; l'objectif 2010 du SMDD, décidant de l'incorporer dans le Plan d'application et étudiant la pertinence de l'évaluation du Millénaire pour la CMS; des points concernant les critères de la Liste Rouge de l'UICN aux niveaux régionaux; des points en relation avec les espèces migratrices comme vecteurs de maladies susceptibles d'atteindre les humains, notant la récente déclaration de la grippe aviaire et le fait que Wetlands International, conjointement avec d'autres organisations, se penche sur cette question, ainsi que l'examen du rapportage sur l'état des espèces à l'occasion des COP à venir, un point ayant fait l'objet d'un précieux projet de rapport sous forme d'aperçu relatif à l'état des actions concertées concernant les espèces inscrites à l'Annexe I dans lequel est documenté qu'un nombre significatif de populations d'espèces sont toujours en déclin.

71. M. Galbraith ajoute que le Conseil a également étudié des questions importantes relatives à son propre *modus operandi*, en particulier la nécessité de coordonner efficacement les efforts entre

les réunions. Il est nécessaire en particulier d'aider à renforcer les efforts entrepris par le Conseil scientifique en Afrique afin de coordonner ses travaux dans cette région. Le Conseil estime que les efforts pourront se baser sur une proposition pour un Conseiller désigné pour l'Afrique. Le Conseil note aussi l'utilité d'avoir tenu sa réunion immédiatement avant la Conférence «Waterbirds around the World», organisée à proximité, à Edimbourg.

72. M. O'Sullivan appelle l'attention sur les problèmes de chevauchement des intérêts relatifs aux espèces auxquels sont confrontés les délégués et exprime son soutien aux réunions régionales, bien que celles-ci constituent trop souvent des problèmes de participation pour les délégués, en soulignant la nécessité de répondre aux besoins linguistiques liés à ces réunions; M. Galbraith signale que l'association hôte a largement supporté les coûts y afférents et que les futures réunions du Conseil devront fournir les dispositifs linguistiques dans toute la mesure du possible.

73. M. Barbieri, avec l'accord de la Présidente, dit que la question de la durée des réunions devra être abordée à temps avant la prochaine réunion (**POINT D'ACTION**), puisqu'un jour supplémentaire sera nécessaire conformément au consensus général obtenu à la réunion précédente du Conseil scientifique – malgré les incidences financières y afférentes. Une décision sur ce point est requise par le Comité permanent; M. Galbraith reconnaît la nécessité d'avoir plus de temps, notamment pour permettre aux délégués de participer à toutes les réunions en petit groupe et de communiquer, mais les coûts supplémentaires devront être gardés présent à l'esprit.

Point 8.2 de l'ordre du jour: Etat des projets en cours

74. M. Barbieri présente un document préparé par le Secrétariat (CMS/StC27/15) qui offre une vue d'ensemble de l'état des projets de petite envergure financés par le Fonds d'affectation spéciale, faisant état des progrès réalisés par ces projets, recherchant des directives pour le financement en 2004–2005 et proposant un examen des projets en général. Le premier tableau figurant dans le document indique l'efficacité améliorée du Secrétariat pour le soutien de projets, mais l'impératif de faire des économies importantes exigera des réductions importantes du budget de conservation. Le programme des petites donations a joué un rôle significatif dans le développement des initiatives de la CMS pour certains taxons et le travail orienté vers les projets est un outil clé opérationnel de la Convention. Il souligne les initiatives spécifiques mentionnées dans le document. La nouvelle situation financière à laquelle est confrontée la CMS aura évidemment des répercussions sur le programme. Le Comité est prié de prendre note du rapport, de souscrire à la liste des projets de conservation approuvée par le Conseil scientifique à sa 12^{ème} réunion, de fournir des directives au Secrétariat concernant l'utilisation du budget 2004–2005 pour le financement des projets de conservation au cours de cette période, de fournir des orientations relatives au programme et à son financement pour la période triennale 2006–2008 et de décider qu'aucun projet ne serait lancé dans des pays non Parties à la Convention. Parmi la liste des projets approuvés en principe à la 12^{ème} réunion du Conseil scientifique, il souligne les projets portant sur les oiseaux. L'initiative sur l'érismaire à tête blanche a déjà gagné le soutien de l'AEWA et de la Commission européenne.

75. Dans le débat qui suit, le Secrétaire exécutif appelle l'attention sur la nécessité urgente de débloquer les fonds déjà approuvés dans le montant de 50.000 dollars afin de financer le projet pour les antilopes sahélo-sahariennes, car le FFEM a déjà investi des sommes considérables dans ce projet et la CMS a promis de financer le gestionnaire de projet, essentiel pour le développement du projet, mais représentant seulement une toute petite partie des dépenses globales du projet. Le Secrétaire exécutif ajoute par ailleurs que la pratique des années passées de ne pas inscrire les engagements pour des projets dans le Fonds d'affectation spéciale pour les années à venir résulte en partie de l'existence d'un surplus du Fonds d'affectation spéciale et que la COP a précédemment donné son autorisation pour que les surplus puissent être retirés pour des activités de projet. Il

propose que le Comité prenne note de l'engagement précédent qui devra être couvert, en précisant que ces fonds concernent seulement l'année 2005 et que tout autre élargissement de cet engagement au cours de la nouvelle période triennale 2006-08 pour ce projet devra faire l'objet de l'examen budgétaire de la Conférence des Parties. Il obtient l'appui de différents membres du Comité qui souligne l'importance du projet pour la visibilité et la crédibilité de la Convention, étant donné qu'il s'agit d'une initiative essentielle et particulière. Des références sont faites à d'autres sources de financement, en plus du Fonds français, à savoir par la Belgique et l'Espagne. Le Comité permanent prend note que le Secrétariat devra libérer des fonds pour honorer l'engagement précédent. La Présidente déclare clairement qu'à l'avenir tous les calculs budgétaires devront se baser sur des engagements financiers existants et qu'il faudra veiller à éviter des situations conduisant à des demandes inattendues en vue de libérer des fonds pour honorer d'anciens engagements (**POINT D'ACTION**).

76. La Présidente demande au Comité d'examiner la situation générale des projets pour ce qui est de la situation financière, les propositions de projet au tableau III et l'avenir du programme des petites donations. Un autre débat se concentre sur la nécessité de veiller à ce que toutes les régions bénéficient de ces projets; le représentant de l'Afrique (République Unie de Tanzanie) est rassuré que l'Afrique australe est une région prioritaire pour la coordination et la concentration des activités, vu l'intérêt scientifique présenté par les espèces dans cette région. Le Président du Conseil scientifique propose de s'engager dans un dialogue sous forme de courriel pour veiller à ce que cette question soit discutée de façon satisfaisante. Il est déclaré qu'il s'agit cependant avant tout d'espèces données et que les décisions les concernant relèvent de la compétence du Conseil scientifique. A cet égard, une importance est attribuée aux grands mammifères, mais généralement on se concentre prioritairement aux espèces inscrites à l'Annexe I; vu l'impossibilité de donner la priorité à toutes les espèces, les espèces africaines ont probablement reçu une trop faible attention au cours des dernières années. S'agissant du cas spécifique de l'antilope sahélo-saharienne, soulevé par le Vice-président, M. Barbieri démontre que le projet y associé, qui constitue un bon exemple d'un projet portant sur les grands mammifères, a été dûment examiné sous l'angle de l'allocation budgétaire, et il estime que les grands mammifères ne sont point négligés. Le Président du Conseil explique que le Conseil décide par consensus et s'appuie sur la sagesse et le jugement scientifique des conseillers. Il souligne le fait qu'il est important de poursuivre les projets spécifiques déjà engagés, vu la valeur qu'ils impliquent pour la Convention; les décisions concernant les projets n'ont pas été prises par le Conseil en pleine connaissance de la situation financière dramatique de la CMS. Il faut que le Conseil soit tenu informé de la situation budgétaire générale. On souligne aussi qu'il est nécessaire, lors de l'examen de la question des projets, de créer le lien indispensable entre les projets existants et les nouvelles propositions.

77. Il n'y a aucune objection de la part du Comité permanent contre la liste de projets proposée et exposée au tableau III du document pertinent. Par ailleurs, il est convenu que les deux premiers projets concernant l'érisma à tête blanche et le rôle des genêts devront bénéficier d'une priorité absolue.

78. La Présidente résume la question: le Secrétariat a reçu un mandat général pour gérer le programme du projet en fonction de la disponibilité des fonds et suivant l'ordre des priorités identifiées. En 2005, la situation sera probablement plus difficile qu'en 2004. La discussion a révélé que les directives relatives à la soumission de projets au Conseil scientifique devront être portées à la connaissance de tous – Parties et partenaires – et diffusées efficacement et complètement afin que tous les acteurs sachent comment soumettre les projets pour éviter des situations pénalisant ceux qui ignorent ces directives. Un audit et un contrôle appropriés du financement des projets seront nécessaires, spécifiquement en ce qui concerne les disciplines budgétaires actuelles. Les examens budgétaires relatifs à la prochaine COP devront considérer comme prioritaires les projets déjà

décidés par le Conseil scientifique. Le Président du Conseil scientifique devrait travailler étroitement avec le Secrétariat de la CMS pour décider régulièrement de l'identification des priorités et de l'hierarchie actuelle des priorités fixées. La poursuite du dialogue sera donc essentielle. M. Barbieri est d'accord que toute autre décision sur les priorités sera prise en étroite coopération avec le Conseil scientifique (**POINT D'ACTION**).

Point 9 de l'ordre du jour: Mise en oeuvre des accords existants et élaboration de futurs accords

79. M. Müller-Helmbrecht présente le document relatif à cette question (CMS/StC27/16), en ajoutant qu'à l'occasion de la cérémonie du 25^{ème} anniversaire à Berlin l'attention a été attirée, à juste titre, sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'Accords. M. Glowka explique le document au Comité, disant qu'il présente les travaux du Secrétariat réalisés au cours de l'année précédente et résume les informations exposées dans le rapport d'examen du Plan stratégique. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à fournir d'autres directives sur l'élaboration de nouveaux Accords, y compris des MoU, au titre de la CMS.

80. Ensuite, les rapports des secrétariats d'Accords existants sont fournis au Comité. D'abord, M. Lenten (AEWA) présente un rapport d'avancement rédigé par le Secrétariat du PNUE/AEWA. Le Comité permanent de l'AEWA a tenu sa première réunion à Bonn en novembre 2003. La 5^{ème} réunion du Comité technique de l'AEWA s'est tenue à North Berwick, Royaume-Uni, du 3 mars au 2 avril 2004, organisée « back-to-back » avec la Conférence mondiale sur les itinéraires aériens et au même moment que la réunion du Conseil scientifique de la CMS. A la réunion précédente, en Ouzbékistan en mai 2003, le rôle du Comité technique a été relevé. Il est partiellement défini dans le texte de l'Accord et déterminé à la demande de la MOP. Entre les sessions un groupe de travail a rédigé un plan de travail pour le Comité. La 3^{ème} session de la MOP devra avoir lieu au début de 2006 au plus tard, idéalement après la COP9 de la Convention de Ramsar. Un programme de travail conjoint a été élaboré et conclu avec le Secrétariat de Ramsar, en étroite coopération avec le Secrétariat de la CMS. La cérémonie de signature a eu lieu à la Conférence mondiale sur les itinéraires aériens à Edimbourg, en avril 2004. Le programme de travail débouchera sur une coopération plus étroite entre les trois Secrétariats. Depuis la dernière réunion du Comité permanent, des progrès encourageants ont été réalisés en ce qui concerne le recrutement de nouvelles Parties contractantes : la France, l'Irlande, le Luxembourg, la Slovénie, la République arabe syrienne, l'Ouzbékistan, Djibouti et le Nigeria ont adhéré à l'Accord. Au 1^{er} juillet 2004, le nombre de Parties contractantes sera de 47 et le Secrétariat espère qu'avant la MOP3 le nombre augmentera à 60. Toutefois, le nombre de personnel permanent reste inchangé avec un membre professionnel et un membre du personnel général. Un nouveau fonctionnaire technique associé devra entrer en fonction le 1er juillet 2004. Il fournit d'autres informations sur le personnel.

81. M. Lenten présente également des informations concernant le projet GEF relatif à l'itinéraire aérien d'Afrique-Eurasie, un projet de grande envergure de 12 millions de dollars, élaboré par Wetlands International, en étroite coopération avec BirdLife International. Après avoir mis en relief les priorités internationales de mise en oeuvre de l'AEWA 2003–2007 et leur état actuel, il précise la stratégie de communication pour l'Accord. Le sentiment général est qu'il est nécessaire de prévoir une communication plus efficace des objectifs et exigences de l'Accord aux groupes ciblés appropriés. Le Royaume-Uni a convenu de fournir au Secrétariat une donation pour lui permettre de commencer à développer une stratégie. En avril 2004, le premier projet a été soumis au Comité technique de l'AEWA. Une version finale révisée de la stratégie sera soumise au Comité permanent de l'AEWA à sa prochaine réunion. Il annonce la production de documents d'information, dont un nouveau DVD, rendue possible grâce à une donation du Gouvernement allemand.

82. M. Stempel (ASCOBANS) dit que pour ASCOBANS l'année 2003 a été marquée par la 4^{ème} Réunion des Parties, tenue à Esbjerg, Danemark, à l'invitation du Gouvernement danois, du 19 au 22 août 2003. Des représentants de huit Parties de la mer Baltique et de la mer du Nord, l'Estonie et un grand nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales se sont réunis afin d'établir la marche à suivre pour conserver les petits cétacés non seulement de la mer Baltique et de la mer du Nord, mais aussi de la partie orientale de l'Atlantique Nord. La Réunion a adopté une résolution sur l'élargissement de la zone de l'Accord pour couvrir des parties de l'Atlantique Nord et sur l'incorporation des eaux adjacentes de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne dans la zone de l'Accord. Une fois que cet élargissement sera opérant, il comblera la lacune géographique entre ASCOBANS et son « accord frère », l' Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS). La MOP 4 s'est concentrée sur les questions telles que les prises accidentelles, la perturbation et une large enquête d'abondance pour la zone élargie de l'Accord ASCOBANS (« SCANS II »). Un élément clé est l'appui fort des Parties en faveur du plan de reconstitution d'ASCOBANS pour les marsouins communs de la Baltique (Plan de Jastarnia). De plus, la réunion a décidé de lancer le processus d'élaboration d'un plan de reconstitution pour les marsouins communs dans la mer du Nord. Alors que l'état et les problèmes de conservation diffèrent entre la Baltique et la mer du Nord, les expériences faites dans l'élaboration du Plan de Jastarnia se révèlent utiles pour le développement d'un plan de reconstitution pour la mer du Nord. La 11^{ème} réunion du Comité consultatif, la première dans la nouvelle période triennale, tenue à Jastrzêbia Góra, Pologne, du 27 au 29 avril 2004, a abordé une large gamme de questions relatives aux décisions prises par la MOP 4, y compris la mise en œuvre du Plan de Jastarnia. Une première réunion du groupe de Jastarnia est prévue en septembre 2004. Le Comité consultatif a discuté divers projets concernant le Plan de Jastarnia et proposé de fournir un soutien financier pour ces projets. Un avant-projet d'un plan de reconstitution pour la mer du Nord a également été discuté. Le projet a été considéré comme un point de départ nécessitant considérablement plus d'apports, et la participation des Etats de l'aire de répartition non Parties - la France et la Norvège - a été jugée essentielle. La Réunion a discuté les besoins de l'Accord dans la nouvelle zone de l'Accord prévue. Des questions scientifiques telles l'enquête SCANS II ont été discutées. Alors que les prises accidentelles resteront au centre de l'attention pour ASCOBANS, l'Accord continuera également de s'atteler à d'autres menaces pesant sur les cétacés dans la zone de l'Accord, dont la perturbation acoustique et la pollution marine. En étroite coopération avec d'autres organisations internationales, ASCOBANS oeuvrera pour réduire le taux de substances dangereuses dans l'environnement marin. Le Secrétariat de l'Accord continuera de suivre les informations sur les ferries à grande vitesse susceptibles d'avoir des effets nuisibles sur les baleines et les dauphins. Des compilations annuelles de renseignements soumis par les Parties à ASCOBANS concernant les ferries à grande vitesse sont effectuées par le Secrétariat.

83. M. Stempel déclare également que, comme par le passé, ASCOBANS apportera sa contribution aux recherches des plus nécessaires sur les cétacés dans la zone de l'Accord. Un certain nombre d'activités de recherche sont conduites dans le cadre d'ASCOBANS et en coopération ou avec l'appui de cet Accord. Le Secrétariat poursuivra ses travaux en matière de relations publiques dont une grande partie n'est possible que grâce aux contributions volontaires des Parties à ASCOBANS. Des efforts sont déployés pour traduire le matériel d'information d'ASCOBANS dans toutes les langues pertinentes autres que l'anglais et l'allemand, et d'autres versions linguistiques de la fiche technique n° 1 et de la brochure d'ASCOBANS sont soit disponibles soit en cours de préparation. Un poster spécifique à la zone de la mer Baltique a été conçu et imprimé. ASCOBANS réunit actuellement huit Parties, avec l'adhésion de deux autres Etats de l'aire de répartition baltiques, attendue avant la fin 2004. ASCOBANS continuera de créer, maintenir et multiplier des liens avec d'autres organisations internationales pertinentes. En réponse à une question, M. Stempel dit que les prises accidentelles représentent un problème majeur et largement répandu que l'on aborde cependant.

84. M. Müller-Helmbrecht rappelle qu'ASCOBANS a indiqué la marche à suivre en ce qui concerne la conservation des cétacés et il fait part des développements récents dans ce domaine au niveau international. Suivent des débats sur le rôle de la CMS vis-à-vis de la Commission baleinière internationale (CBI). Un certain nombre d'activités régionales pour protéger les baleines sont signalées. A la prochaine réunion de la CBI (Sorrente, Italie), à laquelle la CMS sera représentée, un certain nombre de questions pertinentes seront à l'ordre du jour: les activités du Comité de conservation de la Commission nouvellement constitué, une résolution sur les prises accidentelles et la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud (à l'ordre du jour depuis de nombreuses années à l'initiative du Brésil et d'autres pays de même sensibilité). Toute résolution de la CBI sur les prises accidentelles devra faire référence au moins à la dernière résolution de la CMS sur la même question. Le Gouvernement allemand, comme garant actif de la CMS, a été prié de jouer un rôle important dans les négociations internationales. Le Gouvernement suisse prendra également une position au nom de la Convention et le représentant suisse demande que l'on mette à sa disposition toutes les informations pertinentes. M. Stempel promet que toutes les informations pertinentes disponibles au sein d'ASCOBANS seront mises à la disposition des autorités suisses, même si la Suisse n'est pas une Partie à l'Accord. Une lettre du Secrétaire exécutif adressée aux autorités allemandes sera communiquée à tous les membres du Comité, y compris le représentant de la Suisse, une fois que l'embargo exigé sera levé **(POINT D'ACTION)**.

85. Le rôle de la Commission européenne fait également l'objet de la discussion; il est important que l'Union européenne oeuvre en faveur d'ASCOBANS, assurant que tous les Etats membres y participent et y apportent leur soutien plutôt que de travailler vers l'élimination de l'Accord. La Présidente rappelle que la question de la compétence de l'Union européenne par rapport à celle des Etats membres individuels constitue toujours un sujet litigieux et un champ de mines juridique, mais chacun fait de son mieux dans les circonstances actuelles. Un appel est lancé pour veiller à ce que les pays vulnérables ne soient pas sujets à des pressions de la part des pays intéressés à diminuer ou à supprimer les mesures de protection des baleines aux réunions de la CBI **(POINT D'ACTION)**.

86. Il est souligné que, tandis qu'à la CMS les décisions sont invariablement prises par consensus, à la CBI l'incompatibilité des intérêts des conservationnistes et des chasseurs de baleines entre les Parties rend les négociations beaucoup plus conflictuelles. Un appel est lancé aux Parties pour veiller à ce que les politiques soient harmonieusement appliquées en synergie, plutôt qu'en concurrence et qu'une position commune rigoureuse de la CMS en faveur de la conservation soit présentée à la CBI (ACTION POINT). La Présidente souligne qu'une position officielle de la CMS ne pourra pas être obtenue mais que le Comité permanent devra instamment prier les Parties de prendre une position ferme en faveur de la conservation des cétacés.

87. M. Dia (Guinée) soulève la question des petits cétacés et des siréniens le long des côtes de l'Afrique occidentale où les nombreux cas d'animaux échoués ont suscité des préoccupations, notamment exprimées par les autorités de son pays. Il lance un appel pour que cette question soit étudiée par le Comité permanent. M. Barbieri (qui assistera à la prochaine réunion de la CBI au nom de la CMS) réplique que le Secrétariat est bien conscient des appels reçus. La CMS a déjà appuyé divers projets de conservation dans cette région, un travail qui devra servir de base, en plus des travaux réalisés à un atelier organisé à Conakry, Guinée, en 2000, ainsi qu'au sein du Conseil scientifique. Tout sera mis en oeuvre pour maintenir la dynamique. En effet, la somme, certes modeste, de 8000 dollars a été affectée aux travaux dans la région dans le cadre du budget 2004. A la lumière des décisions budgétaires prises par le Comité, rien ne s'oppose à l'utilisation de ces ressources. Néanmoins, des ressources supplémentaires devront bien entendu être recherchées par les Parties à la CMS ou des organisations partenaires. La Présidente se félicite de ces nouvelles **(POINT D'ACTION)**.

88. M. Streit (EUROBATS) annonce que, depuis la réunion précédente du Comité permanent, la Lettonie et la Slovaquie sont devenues Parties à EUROBATS. On espère que plusieurs autres pays adhéreront en 2004. En septembre 2003, la 4^{ème} session de la MOP s'est tenue à Sofia, Bulgarie, posant un jalon dans l'existence d'EUROBATS en adoptant un nombre record de résolutions. On a pris note de l'Accord de siège conclu avec le Gouvernement allemand. Un certain nombre de directives ont été adoptées: pour la protection et la gestion d'importants habitats souterrains, pour la gestion forestière respectueuse des chauves-souris et durable, pour l'utilisation de traitements curatifs du bois et pour la délivrance de permis de capture et d'étude des chauves-souris sauvages capturées. Des contacts seront pris avec la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE) en vue de développer les directives relatives aux pratiques sylvicoles, pour servir de contribution à la mise en oeuvre du programme de travail conjoint de la CMS/CDB. Une résolution aborde les contributions potentielles d'EUROBATS au programme de travail conjoint de la CMS/CDB, tandis qu'une autre a été adoptée sur les éoliennes et les populations de chauves-souris, reflétant les contenus essentiels de la résolution respectivement adoptée par la COP8 de la CMS. Dans une autre résolution, le rôle important des ONG dans la surveillance et la protection des chauves-souris a été reconnu et des activités pour créer une ONG «parapluie» paneuropéenne, BatLife Europe, ont été encouragées. D'autres sept espèces ont été ajoutées à l'Annexe et les priorités pour la conservation des chauves-souris pour la période 2004–2006 ont été approuvées. En mai 2004, la 9^{ème} réunion du Comité consultatif d'EUROBATS a eu lieu à Vilnius, Lituanie. 13 groupes de travail intersession ont été instaurés. Conjointement avec cette réunion, un atelier sur la rage des chauves-souris, le premier événement de son genre, a été organisé avec une participation importante des principaux experts européens. Fin août 2004, la 9^{ème} édition de la Nuit des chauves-souris - faisant partie de l'exercice de sensibilisation du public - aura lieu dans plus de 30 pays européens. Il remercie la Guinée de son initiative de créer l'équivalent africain d'EUROBATS.

89. La Présidente fait observer au Comité que des rapports ont été établis pour la 27^{ème} réunion du Comité permanent par le Secrétariat du MoU de l'IOSEA sur les tortues marines (CMS/StC27/Inf.8.1) et par le Secrétariat d'ACCOBAMS (CMS/StC27/Inf.8.3) et ont été mis à la disposition du Comité.

90. La Présidente invite M. Glowka à ouvrir la discussion sur les thèmes pertinents plus larges concernant la question des Accords, en particulier l'élaboration de futurs Accords. Les Accords ont été reconnus comme instruments clés des opérations de la CMS, et il est important de noter que les Accords ne favorisent pas seulement la conservation d'espèces particulières mais qu'ils contribuent aussi à renforcer la sensibilisation à la Convention dans son ensemble dans les régions ou pays concernés et ainsi à développer les adhésions. La prochaine COP devra examiner en profondeur la question de la gestion et du financement des MoU (y compris la possibilité d'externaliser la coordination et la gestion des MoU), considérés comme outils opérationnels souples de la CMS. Jusqu'ici, les MoU étaient essentiellement financés grâce à des ponctions sur le surplus du Fonds d'affectation spéciale de la CMS dont la situation n'est plus aussi saine que par le passé (comme il a été discuté précédemment). Par ailleurs, le Secrétariat de la CMS agit comme secrétariat pour les MoU et l'augmentation du nombre des MoU (qui se poursuivrait probablement) pourrait poser des problèmes financiers à cet égard. Des efforts sont entrepris pour mettre en place d'autres MoU, à la lumière de l'importance attachée aux Accords existants. Vu les fonds limités – malgré la flexibilité déjà convenue par le Comité - il faudra prioriser certains Accords par rapport à d'autres ce qui conduirait souvent à des dilemmes. Il recherche des directives auprès du Comité sur les aspects de financement et de personnel concernant la gestion des MoU existants, mettant l'accent sur le rôle du Secrétariat de la CMS dans la gestion des MoU existants.

91. La Présidente estime que la CMS est victime de son propre succès ayant travaillé si activement pour développer des processus au titre de la Convention dont chacun comporte des

incidences financières. Le Secrétariat a agi activement et avec imagination afin de constituer des partenariats pour faire face à ces incidences. Le Comité est conscient des contraintes budgétaires pour 2004-2005 et devra examiner la question de savoir comment passer à la prochaine période triennale dans la perspective d'élaborer des Accords. Tout en reconnaissant les finances comme la contrainte majeure ainsi que la nécessité de fixer des priorités, il est observé, notamment au Conseil scientifique, qu'il sera nécessaire de lancer d'autres Accords, mais seulement à condition qu'il s'agisse du meilleur instrument à mettre en oeuvre. Des craintes sont exprimées que la prolifération d'Accords mal gérés – et par conséquent souvent inactifs – puissent miner la réputation de la Convention. Traditionnellement, les Parties ont été encouragées à convenir de nouveaux MoU sans se préoccuper des incidences financières, une politique qui devra changer. Des appels sont lancés pour assurer que le Secrétariat dispose d'un financement et des effectifs adéquats (actuellement, seulement un membre du personnel est responsable de plusieurs Accords) afin de consolider et promouvoir les Accords existants et, surtout, d'oeuvrer en faveur de l'élaboration de nouveaux Accords, vu que la CMS est une Convention-cadre. Les Accords constituent les éléments clés des activités de la CMS et devront être considérés comme étant une priorité lors de l'élaboration et de l'examen des futurs projets budgétaires.

92. Une dimension plus internationale est exigée pour les Accords, qui pour le moment favorisent l'Europe (reflétant le fait que les pays européens ont joué un rôle de leader dans la Convention, en raison de leur situation financière), avec un éventuel élargissement à l'Afrique dans certains cas. Le reste du monde devra être ciblé à l'avenir, partout où ce sera possible. L'importance des partenariats et de la coopération avec les ONG concernant les Accords est soulignée. Si les Accords constituent le meilleur outil, il faudra cependant aussi prendre en considération les MoU. M. Müller-Helmbrecht met en exergue les ongulés sahélo-sahariennes comme une priorité pour un MoU, l'instrument approprié vu la situation financière des pays africains concernés, et il lance un appel au Comité afin de soutenir le projet au vu des décisions à prendre lors de la prochaine COP.

93. La Présidente, en résumant, estime que la situation financière actuelle de la Convention – vu qu'elle n'a plus de réserve – pourra être utilisée pour que les Parties assument leurs responsabilités et fournissent les fonds nécessaires pour faciliter le bon fonctionnement de la CMS, y compris en ce qui concerne les Accords. L'état moribond de certains MoU devra être abordé, et les MoU ne devront pas être considérés comme variantes économiques d'un Accord. Le Comité estime qu'il est hautement bénéficiaire pour la conservation de poursuivre l'élaboration d'Accords, y compris des MoU, ce qui est le but fondamental de la Convention. L'approche « plutôt consolider que développer » n'est pas généralement appuyée, car de(s) (nouveaux) Accords sont prévus dans le cadre desquels les Parties développées à la Convention pourront prêter leur appui aux projets de conservation dans les Parties en voie de développement, et en général en dehors de l'Europe. Chaque proposition de nouveaux MoU nécessitera un examen soigneux. Les conséquences en termes de finances et de ressources de chaque proposition devront être examinées, ce qui aura des incidences lors de l'examen de futurs budgets. Les partenariats et la coopération avec les ONG sont les facteurs clés (**POINT D'ACTION**).

Point 10 de l'ordre du jour: Application du Plan de gestion de l'information de la CMS et de GROMS

94. M. Glowka présente le document du Secrétariat (CMS/StC27/17), comportant un rapport du groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur le Plan stratégique, présidé par M. Biber (Suisse). Il rappelle au Comité que la Résolution 6.5 a établi les mesures prioritaires à prendre pour appliquer le Plan de gestion de l'information de la CMS (IMP). Cette résolution a été adoptée à la 6^{ème} COP en 1999. Cinq ans plus tard, le moment est venu de faire le point, puisqu'on arrive à un

tournant Il se réfère à la gestion de l'information, jugée fondamentale pour la Convention, notamment en ce qui concerne les discussions sur le Plan stratégique tenues au cours de la session actuelle, aux besoins du Conseil scientifique et à la réalisation de l'objectif 2010. Il y a certains surplus de fonds dont l'utilisation sera toutefois considérablement réduite en 2005, mais à ce jour, aucune sollicitation manifeste de fonds volontaires n'a été faite et toute activité supplémentaire est entravée par le manque de personnel au Secrétariat.

95. Invité à donner une vue d'ensemble, M. Fragoso explique que le système de gestion de l'information n'accumule pas les informations, car diverses agences spécialisées partagent déjà leurs informations par courriel, et ces informations sont exploitées. En revanche, le système devra gérer l'énorme quantité d'informations de la CMS, en analysant en premier lieu les informations contenues dans les rapports des Parties en cours de préparation pour la COP. Comme principaux besoins ont été identifiés : des outils d'information pour traiter les connaissances, vu que le Conseil scientifique n'en dispose pas, des outils pour gérer les informations sur les projets parrainés par ou relatifs à la CMS et la gestion des informations concernant les Accords ou MoU de la CMS ainsi que des informations pertinentes pour la CMS provenant d'autres AME (notamment la CDB et Ramsar). Des outils high-tech ne sont pas requis et les outils pourront être introduits successivement, surtout en vue d'évaluer le Plan d'action stratégique et le travail du Conseil scientifique. Il souligne que les organes nationaux partagent de plus en plus les informations sur les espèces. Il s'agit essentiellement d'un système fournissant la base pour évaluer l'impact de la Convention.

96. En réponse à une question, M. Glowka déclare que le nouveau format national de rapports adopté en 2003 sera appliqué pour la synthèse des rapports nationaux à temps avant la COP8 et qu'à la COP7 le nouveau format était toujours dans la phase de prototype optionnelle. S'agissant des incidences financières, elles devront encore être discutées, mais un accord antérieur avec le CMSC servira de modèle. Il est suggéré que l'établissement de rapports s'oriente vers les résultats plutôt que vers le processus. Il faudra encourager les correspondants à être plus explicites pour que le système puisse produire des informations plus spécifiques comme les principales menaces régionales pesant sur certaines espèces. Le Conseil scientifique pourra être consulté pour savoir quelles régions devront être étudiées dans chaque cas. Il serait utile pour la COP d'examiner la situation des espèces sur le plan stratégique plutôt qu'individuellement. Bien que le format pour l'établissement des rapports ait déjà été décidé, il est assuré qu'il sera toujours possible de poser des questions spécifiques supplémentaires aux Parties pour vérifier de telles informations, car le format de rapport prévoit ce genre de question. En réponse à une autre question, il est déclaré que, dans le cadre du système de la CMS, toutes sortes de liens seront établis avec les bases de données des agences spécialisées, comme les fiches techniques sur les espèces d'oiseaux. Le processus sera conduit à différents niveaux, en fonction du type de renseignements, mais les agences concernées seront toujours reconnues pour fournir ces informations.

97. Résumant les débats jusqu'ici, la Présidente dit que la coopération entre le CMSC et le Secrétariat concernant le Plan de gestion de l'information est précieuse et sera particulièrement utile pour la préparation de la COP8. Elle prend note des contraintes relatives aux finances et aux effectifs pour ce qui est de telles activités, en particulier de l'absence d'un administrateur chargé de l'information au Secrétariat de la CMS. Le secteur de l'information pourrait être financé par des contributions volontaires et il serait utile si la gestion des informations pouvait être subdivisée en «projets» pour que des contributions spécifiques des Parties puissent être recherchées plus facilement (**POINT D'ACTION**).

98. La réunion examine alors la question du Registre mondial des espèces migratrices (GROMS), abordée dans un document du Secrétariat (CMS/StC27/18) qui est présenté par le

Secrétaire exécutif. Le Comité est invité à prendre note du développement du GROMS à ce jour pour discuter le budget annuel proposé pour son maintien et à donner des conseils au Secrétariat sur sa gestion future. M. Müller-Helmbrecht appelle l'attention sur le dilemme du Secrétariat causé par l'absence d'un administrateur chargé de l'information dont la tâche sera d'organiser les travaux pertinents conformément à la demande de la COP7 ainsi que par l'absence de personnel régulier. Le GROMS ne pourra pas constituer une priorité pour le personnel restreint au sein du Secrétariat. Sa tentative pour obtenir des contributions volontaires provenant de diverses sources n'a pas été couronnée de succès. Il note que l'Allemagne a fait un investissement considérable dans ce projet et que Monaco a aussi apporté une contribution, et ce serait un résultat abominable si un instrument aussi précieux pour les scientifiques et toutes sortes d'organes n'était pas pleinement mis à profit en raison de problèmes de personnel. Il appelle donc aux Parties et au PNUE, par l'intermédiaire du Comité permanent, d'assurer la survie et le développement du GROMS.

99. Au cours des débats qui suivent, il est observé qu'il existe un nombre limité d'options financières pour maintenir le GROMS d'une façon ou d'une autre au-delà de 2004. Par ailleurs, il est noté qu'il faudra donner priorité à la formation d'un groupe de consultation pour examiner le développement futur du GROMS mentionné dans la Résolution 7.8. de la COP7. Un sous-groupe de l'AEWA a discuté le GROMS et évalué sa valeur ajoutée pour l'AEWA, et on espère que la CMS assumera le rôle de chef de file quant à la façon de développer le GROMS comme une des principales sources d'informations. L'AEWA sera prêt à participer au groupe de consultation de la CMS. Il est souligné que l'absence d'un administrateur chargé de l'information s'est directement répercutée sur le processus de mise en place du groupe de consultation. Les coûts y afférents n'ont pas été déterminés étant donné qu'aucun plan spécifique pour l'instauration de ce groupe n'a été précisé. L'attention est appelée sur la proposition faite dans le document que toute autre réunion du groupe de consultation à l'avenir pourrait être combinée avec une future réunion du Conseil scientifique ce qui minimiserait les coûts.

100. M. Pommeranz (représentant du Dépositaire) appelle l'attention sur le fait que le système est déjà en place et fonctionne sur CD-ROM et sur Internet. Evidemment, la CMS devra trancher la question de savoir comment mettre à profit le registre, ce qui pourrait nécessiter la mise en place d'un groupe de consultation. Il est proposé que, vu que les premières mesures ont été prises, le Secrétariat de la CMS et les autorités allemandes pourraient entretenir des contacts par courriel pour étudier d'autres mesures.

101. Suite à des débats en petit groupe, le Secrétariat appelle l'attention sur le document (CMS/StC27/18) dans lequel le Secrétariat est prié d'assumer le rôle de chef de file dans le processus pour évaluer les besoins en informations, en consultation avec divers acteurs. Cette consultation devra guider le Secrétariat pour ce qui est de l'avenir du GROMS et quant à la façon de l'intégrer dans la Plan de gestion de l'information. Vu la capacité limitée du Secrétariat, la possibilité de faire appel à un consultant est suggérée. Cette question pourra être discutée en marge de la prochaine réunion du Conseil scientifique, probablement l'acteur/utilisateur clé, afin de déterminer les prochaines mesures à prendre. Les ressources financières pourront provenir du budget existant, de contributions volontaires, peut-être de l'Allemagne, et de sources externes, puisque le GROMS manquera bientôt de fonds. D'autres consultations seront organisées avec l'Allemagne et le Conseil scientifique pour déterminer la meilleure façon de mettre en place la consultation (**POINT D'ACTION**). La Présidente se félicite de cette évolution.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions soulevées par la COP7 de la CMS et non traitées au titre d'autres points de l'ordre du jour

102. Aucune question de ce genre n'est soulevée.

Point 12 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine session de la Conférence des Parties

103. La Présidente dit que ce point de l'ordre du jour a été examiné conjointement avec le point 5.4 de l'ordre du jour (Questions financières relatives à la huitième session de la Conférence des Parties), s'agissant de deux points inextricablement liés.

104. M. Müller-Helmbrecht présente le document pertinent (CMS/StC27/20), soulignant que la date limite du 31 décembre 2003 a été fixée pour les Parties intéressées à accueillir la huitième session pour informer le Secrétariat. Le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, Israël, le Niger et l'Ouganda ont répondu - sans aucune réserve - qu'ils seront disposés à accueillir la COP 8, de même la Jordanie et la Tunisie, mais avec des réserves, et l'Irlande et le Sri Lanka ont signalé leur intérêt. Le correspondant du Sri Lanka a depuis indiqué qu'une réunion de la région asiatique devra être organisée en 2005 dans ce pays ce qui exclura la tenue de la COP 8 au Sri Lanka. Le Secrétariat a contacté l'Australie estimant qu'une réunion en Océanie bénéficierait à la CMS et à l'Australie; le Gouvernement australien a cependant signalé qu'il ne sera pas disposé à accueillir la session.

105. Le Comité étudie la question de savoir s'il est préférable d'organiser la session dans un pays africain ou de nouveau dans un pays européen, par exemple en Irlande.

106. Répondant à des questions pour savoir quand exactement et par qui une décision devra être prise, M. Müller-Helmbrecht estime que fin septembre 2004 est le délai réaliste, gardant présent à l'esprit les contraintes organisationnelles, administratives et budgétaires auxquelles seront confrontés les autorités hôtes potentielles, les vacances d'été et le fait que la session est prévue pour septembre 2005. Le Comité devra prendre la décision, éventuellement par correspondance, si l'on n'est pas en mesure d'arriver à une décision finale durant la réunion en cours. Le Secrétariat a besoin d'informations sur les préférences du Comité.

107. M. Müller-Helmbrecht souligne que les pays en voie de développement trouveront évidemment plus difficile d'assumer la charge financière d'un tel événement. Des projets spécifiques pourraient cependant être encouragés dans ces pays grâce à la tenue de la session. Il prie aussi instamment les Parties d'examiner sérieusement les façons de former des partenariats, soit entre les pays en voie de développement (comme par exemple les pays du Maghreb au regard de la candidature tunisienne, qui est une des plus viables) ou entre les pays en voie de développement et les pays développés (si un pays africain, comme par exemple la Guinée ou l'Ouganda, accueille la session de la COP). Le Secrétariat n'est pas en mesure, en raison du manque de personnel discuté précédemment, de s'engager dans un tel exercice.

108. Le Comité rappelle que l'idée d'organiser la session dans une autre partie du monde est qu'une telle manifestation pourra contribuer à promouvoir la Convention dans des régions où elle est moins connue.

109. M. Dia demande un calcul précis des coûts qu'encourraient les autorités guinéennes si la session se tenait dans son pays. Il souhaite être en mesure de soumettre une estimation des coûts détaillée au ministre à Conakry, afin que le Conseil des ministres puisse prendre une décision aussi rapidement que possible.

110. M. Müller-Helmbrecht répond que le Secrétariat ne pourra fournir qu'une liste des services requis, comme il l'a déjà fait. Le pays hôte devra se charger de calculer les coûts précis, car ces coûts varient évidemment d'un pays à l'autre.

111. Il est souligné qu'il faudra garder présent à l'esprit le fait que les pays en voie de développement, comme certains pays africains, seront confrontés non seulement à des difficultés financières mais aussi organisationnelles pour accueillir des réunions telles que la COP.

112. La Présidente ajoute que le Comité semble avoir une préférence pour un pays africain, sinon des pays dans une autre région pourraient être acceptables, comme par exemple l'Irlande. Le dernier recours serait de tenir la session au siège du PNUE/UNON qui se situe évidemment en Afrique. Toutefois, elle rappelle que la Convention de Ramsar se réunira en Ouganda en 2005, et suggère d'y organiser la COP 8 comme événement conjoint.

113. M. Müller-Helmbrecht convient d'examiner la possibilité d'une réunion conjointe avec Ramsar en Ouganda. Il se charge aussi de la prise de contact nécessaire avec les services à Nairobi pour assurer que la session y pourra être organisée en septembre 2005, comme solution de secours au cas où il serait impossible de trouver un autre lieu.

114. En réponse à une demande de la Présidente, Mme Kanza précise que les seuls bénéfices financiers résultant du fait de tenir la session à Nairobi plutôt qu'ailleurs concerneront les services de conférence et s'élèveront à environ 100.000 dollars américains.

115. La Présidente fait observer que les économies seront marginales, en termes relatifs, et ne feront pas pencher la balance en faveur de Nairobi, s'associant à une observation selon laquelle les frais de voyage vers d'autres destinations potentielles, y compris celles dans d'autres pays africains, pourraient être moins importants, compensant ainsi les économies liées aux services de conférence.

116. La Présidente résume la question: Le Secrétariat élaborera une solution de secours pour tenir la session à Nairobi et le Secrétariat assurera que les pays africains ayant offert d'accueillir la session seront parfaitement conscients des incidences financières (un document pour la réunion est distribué détaillant les coûts de la tenue de la COP, théoriquement, à Sydney, Australie). Avant la mi-août (date limite), les membres du Comité représentant les pays développés prendront des mesures pour faire évoluer la coopération entre les pays développés d'une part, et les pays en voie de développement susceptibles d'accueillir la session d'autre part, en vue de les aider en ce qui concerne les frais de voyage et d'autres coûts. Le Comité étudiera la possibilité d'une réunion conjointe avec Ramsar en Ouganda. Au cas où les sondages auprès des pays africains n'aboutiraient pas à un résultat, la candidature de l'Irlande sera prise en considération. Comme dernier recours, la session aurait lieu à Nairobi et la décision finale sera prise avant la fin de septembre 2004. Il en est ainsi convenu (**POINT D'ACTION**).

Point 13 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

117. La Présidente dit qu'il serait utile de tenir une autre réunion du Comité permanent avant la COP. La date de cette réunion devrait être fixée en fonction de la date de la session de la COP. Il est souligné qu'habituellement la réunion du Conseil scientifique se tient immédiatement avant la COP, indépendamment du lieu de cette dernière et que sa date ne serait donc pas un facteur décisif. Si la COP a lieu en septembre 2005, comme il est prévu actuellement, le Comité permanent devrait se réunir avant la fin de février 2005 au plus tard. Il est demandé si la date de la COP a été fixée et si la COP ne pourrait pas se tenir plus tard, au plus tard en octobre. D'autres COP devront également

être prises en considération, sous l'angle d'autres critères. Il sera difficile pour le Comité permanent de se réunir dès le mois de février et préférable d'envisager (fin) mars.

118. Il est décidé que la 28^{ème} réunion du Comité permanent devra se tenir à Bonn, en acceptant l'aimable invitation des autorités allemandes, et que la date précise, probablement en mars, sera décidée conjointement avec les autorités allemandes. Le Secrétaire exécutif rappelle au Comité les difficultés financières actuelles qui nécessiteront des économies en ce qui concerne la réunion **(POINT D'ACTION)**.

Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses

119. Aucune question diverse n'est soulevée.

Point 15 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

120. M. Flasbarth (Directeur du Département de la conservation de la nature au Ministère allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire) participe à la clôture de la réunion au nom du Gouvernement allemand et note avec satisfaction les résultats excellents atteints par le Comité permanent dont ses collègues l'ont tenu informé. Il souligne l'importance du document sur le Plan d'application de la stratégie 2006-2011 et les efforts déployés pour atteindre la cible 2010. Il dit que les célébrations du 25^{ème} anniversaire de la CMS ont été couronnées de succès et estime qu'un travail important en matière de relations publiques sera nécessaire à l'avenir afin de veiller à ce que la Convention soit portée à la connaissance du public. Il ajoute que les autorités allemandes et la ville de Bonn seraient heureuses d'accueillir la 28^{ème} réunion du Comité permanent, promettant que l'Allemagne sera toujours un pays hôte fiable pour la CMS.

121. La Présidente exprime ses remerciements au Gouvernement allemand pour les excellents moyens fournis pour la réunion du Comité permanent et, jointe par d'autres membres du Comité, remercie le Secrétaire exécutif de sa dévotion infatigable à la CMS et lui adresse ses meilleurs voeux pour sa retraite. M. Müller-Helmbrecht remercie la Présidente de son remarquable travail. S'associant aux propos de M. Flasbarth que la CMS devra faire davantage entendre sa voix, il demande aux Parties d'aider à recruter de nouvelles Parties et prie instamment les pays développés d'aider les pays en voie de développement partout où c'est possible et de doter la CMS des ressources humaines et financières adéquates.

122. La Présidente déclare que la réunion est close à 16 heures le vendredi 25 juillet 2004.

27ème réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 22-25 juin 2004

LISTE DES PARTICIPANTS

Présidence:

Royaume-Uni (Europe)

Mme Hilary Neal

Vice-présidence:

Maroc (Afrique)

M. Abdellah El Mastour

Membres:

Allemagne (Dépositaire)

Dr. Tilman Pommeranz

M. Joachim Schmitz

M. Dirk Schwenzfeier

République Unie de Tanzanie (Afrique)

Mme Miriam Zacharia

M. Adreherm J. Nziku

Pérou (Amériques)

Mme Rosario Acero Villanes

Sri Lanka (Asie)

M. Gajadeera A.T. Prasad

Ukraine (Europe)

Dr. Volodymyr Domashlinets

Royaume-Uni (Europe)

M. Andrew Williams

Australie (Océanie)

(pas représenté)

Observateurs:

Belgique

Dr Ir. Koenraad De Smet

Guinée

M. Mamadou Dia

Pays-Bas

M. Peter H.C. Lina

Arabie saoudite

Prof. Abdulaziz H. Abuzinada

Suisse

Dr Olivier Biber

Conseil scientifique de la CMS, Président

Prof. Dr Colin Galbraith

UNEP/UNON - Nairobi

M. Robert Hepworth

UNEP-CMSC

M. Gerardo Fragoso

BirdLife International

M. John O'Sullivan

Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique

Dr Pierre Devillers

Dr Roseline C. Beudels

Wetlands International

M. E.J.M. Hagemeyer

Secrétariats des Accords de la CMS:

AEWA

M. Bert Lenten

ASCOBANS

M. Rüdiger Stempel

EUROBATS

M. Andreas Streit

EUROBATS Comité consultatif

M. Peter H.C. Lina

Secrétariat PNUE/CMS:

Secrétaire exécutif

M. Arnulf Müller-Helmbrecht

Administrateur des Accords

M. Lyle Glowka

Administrateur scientifique et technique

Dr Marco Barbieri

Administrateur, gestion administrative et financière

Mme Jasmin Kanza

Administrateur professionnel junior

Mme Sandra Rücker

Rédacteur du rapport:

M. Andrew Benson

Secrétariat de la réunion:

M. Liam Addis
Mme Linette Eitz Lamare
Mme Patricia Nolan-Moss
Mme Enkhtuya Sereenen
M. Nalanda Wijeratne

Interprètes:

Mme Hatice Demircan
Mme Mechthilde Föhr
Mme Simone Irsfeld
Mme Gabriele Lorenz
Mme Ines Riecken
Mme Edith Völker

S:_WorkingDocs\StandingCommittee\StC27\MEETING DOCUMENTS\Report\Annex2_List_of_Participants_F_draft.doc

27^{ème} réunion de Comité permanent

Bonn, 22-25 juin 2004

ORDRE DU JOUR

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour, calendrier des travaux et règlement intérieur
3. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions depuis la 26^{ème} réunion du Comité permanent
4. Rapports des membres et des observateurs du Comité permanent
5. Questions administratives et financières
 - 5.1. Questions de personnel
 - 5.2. Etat du budget de la CMS (2003 et 2004) et projections pour 2005
 - 5.2.1. Financement des délégués de la CMS assistant à des réunions
 - 5.3. Élaboration du (projet de) budget (2006-2008)
 - 5.4. Questions financières relatives à la huitième session de la Conférence des Parties
6. Questions institutionnelles
 - 6.1. 25^{ème} anniversaire de la CMS
 - 6.2. Coopération avec d'autres organismes et processus
 - 6.3. Objectif 2010
 - 6.4. Lieu d'installation du Secrétariat et de ses Accords
 - 6.5. Délégation d'Autorité
 - 6.6. Toutes autres questions institutionnelles
7. Planification stratégique
 - 7.1. Application du Plan stratégique de la CMS (2000-2005)
 - 7.2. Elaboration du Plan stratégique de la CMS (2006-2011)
 - 7.3. Elaboration du Plan d'application du Conseil scientifique (2006-2011)
8. Questions du Conseil scientifique dans la mesure où elles se rattachent aux travaux du Comité permanent
 - 8.1. Rapport du Président du Conseil scientifique sur la 12^{ème} réunion du Conseil
 - 8.2. Etat des projets en cours
9. Application des Accords existants et élaboration de futurs Accords
10. Application du Plan de gestion de l'information de la CMS et de GROMS
11. Questions soulevées par la COP7 de la CMS non traitées par d'autres points de l'ordre du jour

12. Date et lieu de la prochaine session de la Conférence des Parties
13. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent
14. Questions diverses
15. Clôture de la réunion

S:_WorkingDocs\StandingCommittee\StC27\StC27 Report\French\27th_StC_Report_minusClosedSession_Fr.doc